



INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
DES PECHES MARITIMES

ETUDE DE LA PECHE ARTISANALE
EN BAIE DE SEINE

PAR

Y. DESAUNAY et P. BEILLOIS

Contrat CNEEXO/ISTPM n° 73/854

EFFETS DE L'EXPLOITATION DES SABLES ET GRAVIERS SUR L'ENVIRONNEMENT MARIN

1975-1976

INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
DES PECHES MARITIMES

ETUDE DE LA PECHE ARTISANALE
EN BAIE DE SEINE

PAR

Y. DESAUNAY et P. BEILLOIS

Contrat CNEOX/ISTPM n° 73/854

EFFETS DE L'EXPLOITATION DES SABLES ET GRAVIERS SUR L'ENVIRONNEMENT MARIN

S O M M A I R E

- INTRODUCTION

- Buts et limites de l'étude
- Méthodologie - Sources de renseignements

A - LA POPULATION MARITIME ET LA FLOTTILLE

Page 1

1. - Vue d'ensemble
2. - Flottille du Havre
3. - Flottille de Honfleur
4. - Flottille de Trouville
5. - Flottille de Ouistreham
6. - Flottille de Courseulles
7. - Flottille de Port en Bessin
8. - Flottille de Grandcamp
9. - Flottille d'Isigny
10. - Flottille de Saint Vaast la Hougue

B - LA PRODUCTION DE LA PECHE ARTISANALE EN BAIE DE SEINE Page 7

1. - La production totale en baie de Seine -
Importance et variabilité
2. - La production artisanale du Quartier maritime de Caen et du port de pêche du Havre :
Principaux produits et types de pêche pratiqués
 - a) Ensemble des ports du Quartier de Caen
 - b) Production du port de Honfleur
 - c) Production du port de Trouville
 - d) Production du port de Ouistreham
 - e) Production du port de Courseulles
 - f) Production du port de Port en Bessin
 - g) Production du port de Grandcamp
 - h) Production du port d'Isigny
 - i) Production du port du Havre
 - j) Part de la production directement concernée
par les extractions de sables et graviers

.../...

C - LES VARIATIONS SAISONNIERES DE LA PECHE EN BAIE DE SEINE Page 16

1. - Espèces sédentaires
 - a) Apports de plie et de limande
 - b) Apports de sole, merlan, crevette grise, grondin
2. - Espèces migratrices

D - LES PRINCIPALES ZONES DE PECHE EN BAIE DE SEINE Page 18

1. - Chalutage : périmètres d'action des flottilles opérant en baie de Seine
2. - Zones difficilement exploitables au chalut de fond
3. - Zones de pêche de la crevette grise
4. - Zones de pêche des poissons benthiques (chalut de fond)
5. - Zones de pêche des espèces pélagiques et démersales (chalut semi-pélagique)
6. - Principales zones de dragage de coquilles St Jacques
7. - Pêche aux casiers
8. - Pêche au filets maillants
9. - Pêche aux palangres
10. - Zones conchylicoles

E - CONCLUSIONS

1. - Les caractères majeurs de la pêche artisanale en baie de Seine
2. - La pêche artisanale en baie de Seine face aux projets d'exploitation de sables et graviers
3. - Définition de zones intangibles où les activités halieutiques doivent être protégées en priorité

INTRODUCTION

- Buts et limites de l'étude

➤ Depuis plusieurs années, une étude faisant le point sur les activités halieutiques de la région "baie de Seine" s'avèrait nécessaire à plusieurs titres. Les problèmes touchant la pêche artisanale de ce secteur sont en effet importants et diversifiés :

- problème posé par le développement du port industriel du Havre, au niveau de l'estuaire (problème concernant la flottille de crevettiers de Honfleur),

- problème posé par la construction du terminal pétrolier d'Antifer, concernant les flottilles de Fécamp, le Havre, Trouville...

- problème posé par les sources d'altérations du milieu marin, au niveau de la basse Seine et de l'estuaire, concernant toutes les flottilles de Fécamp à Ouistreham,

- problème posé par le vieillissement de la flottille artisanale...

- l'ouverture des carrières sous-marines pour l'extraction de sables et de graviers risque d'affecter directement ou indirectement les activités maritimes traditionnelles.

Encore faut-il bien savoir dans quelles conditions s'exercent actuellement les activités de pêche pour apprécier les conséquences des modifications du milieu.

Il faut remonter à 1949 pour trouver un travail descriptif très intéressant sur la pêche en baie de Seine : "La pêche sur les côtes du Calvados et de la Manche" par J. LE DANTEC (Revue des Travaux de l'Office des Pêches Maritimes, 1947-49 Tome XV fasc 1-4).

La présente étude a été entreprise dans le cadre du contrat CNEOXO/ISTPM concernant les problèmes posés par les extractions de sables et graviers en mer et, en particulier, en baie de Seine. Elle a été menée par l'ISTPM de septembre 1974 à décembre 1975. Elle décrit la situation de la pêche en baie de Seine durant les années 1973-74-75.

.../...

Port en Bessin) l'ensemble de la pêche est vendu par l'intermédiaire de ces criées. Les tonnages et les prix sont alors connus avec précision.

- dans les autres ports, les estimations sont beaucoup plus difficiles. Les seuls chiffres disponibles sont ceux du mareyage. Or, une bonne partie de la pêche est vendue par les pêcheurs eux-mêmes, soit sur le quai, soit aux Halles de Caen. Il est donc nécessaire que le Syndic "corrige" les quelques chiffres qui lui sont fournis. Il s'agit là d'un travail très difficile, et qui nécessite une longue expérience.

Cette étude n'est qu'une description générale des activités halieutiques de la Baie de Seine. Elle comporte des limites et des imprécisions : la partie occidentale, située à l'ouest de Port en Bessin a été moins approfondie, l'essentiel des problèmes actuels concernant la zone orientale. L'aspect technique et économique demande à être étudié avec plus de précision. Enfin, il s'agit d'une étude qui doit être dynamique et qu'il conviendra de renouveler régulièrement afin d'observer en continu l'évolution de la pêche artisanale. Le travail réalisé aujourd'hui devrait pouvoir servir de cadre à cet examen.

- Méthodologie Sources de renseignements

L'étude a été basée sur un nombre important d'enquêtes et de réunions effectuées au cours de missions sur le littoral bas-normand. En premier lieu nous avons **puisé** nos renseignements auprès de MM. les Administrateurs Chefs des Quartiers de Caen et du Havre. Les chiffres de production mensuelle par espèce ont été obtenus auprès de MM. les Syndics des Affaires maritimes des différentes stations. Nous avons visité chaque port afin de mieux connaître les caractéristiques techniques des flottilles. Des contacts ont été rapidement établis, grâce aux représentants locaux des Pêcheurs (Syndicat des Marins Pêcheurs, Comité locaux, Coopératives maritimes) et les discussions avec les Patrons-Pêcheurs nous ont énormément appris, en particulier en ce qui concerne les différentes zones de pêche.

Depuis mars 1974, des sorties en mer effectuées tous les mois, à bord d'un chalutier, à partir des ports de Ouistreham, Dives et Trouville, ont donné l'occasion de parfaire nos connaissances de la pêche artisanale dans la partie orientale de la Baie de Seine.

Une remarque s'impose au sujet des chiffres de production qui figurent dans ce rapport. Si, dans certains cas, ces chiffres sont assez représentatifs de la réalité, il s'agit le plus souvent d'estimations globales, tant en ce qui concerne les tonnages que les prix. Les Syndics des Affaires maritimes peuvent évaluer la production de deux façons :

- dans les ports où il existe des criées (Grandcamp,

.../...

A - LA POPULATION MARITIME ET LA FLOTTILLE -

1. - Vue d'ensemble - (cf figure en annexe : Flottille et production de la baie de Seine en 1974)

Les ports de pêche situés en bordure de la baie de Seine, du Havre à Saint Vaast regroupent plus d'un millier de marins, embarqués sur cinq cent navires. L'ensemble de la population maritime est relativement jeune (âge moyen des patrons : 42 ans, contre 41 ans pour l'ensemble des patrons artisans français). Les figures 1 et 2 indiquent les âges des patrons pêcheurs et de leurs navires. La flottille est essentiellement composée de navire de faible tonnage, de 5 à 50 tonneaux.

Les ports de Ouistreham, Courseulles et Isigny abritent un bon nombre de petites embarcations, doris et picoteux plus ou moins modifiés par rapport au type traditionnel (1). La jauge brute moyenne de ces bateaux varie entre 3 et 6 tonneaux. A l'exception de Ouistreham, où le nombre des chalutiers est plus important, il s'agit de bateaux pratiquant les "petits métiers" (trémail, casier, pêche aux moules...) et opérant dans une région très côtière.

Les flottilles des ports de l'est, le Havre, Honfleur et Trouville sont un peu plus importantes, les tonnages moyens des navires étant compris entre 9,3 et 11,4 tonneaux. Ces navires sont surtout des chalutiers, exploitant la moitié orientale de la baie de Seine.

Au type traditionnel de la chaloupe semi-pontée, encore bien représentée à Honfleur et à Trouville, viennent se substituer des navires modernes (chalutiers pêche arrière en acier).

A noter la jeunesse des pêcheurs trouvillais : l'âge moyen des patrons y est nettement inférieur à la moyenne : 35,2 ans contre 42 ans.

(1) Les doris sont souvent pontés sur l'avant, les picoteux d'Isigny n'ont en fait conservé du type originel que les bordés à clins.

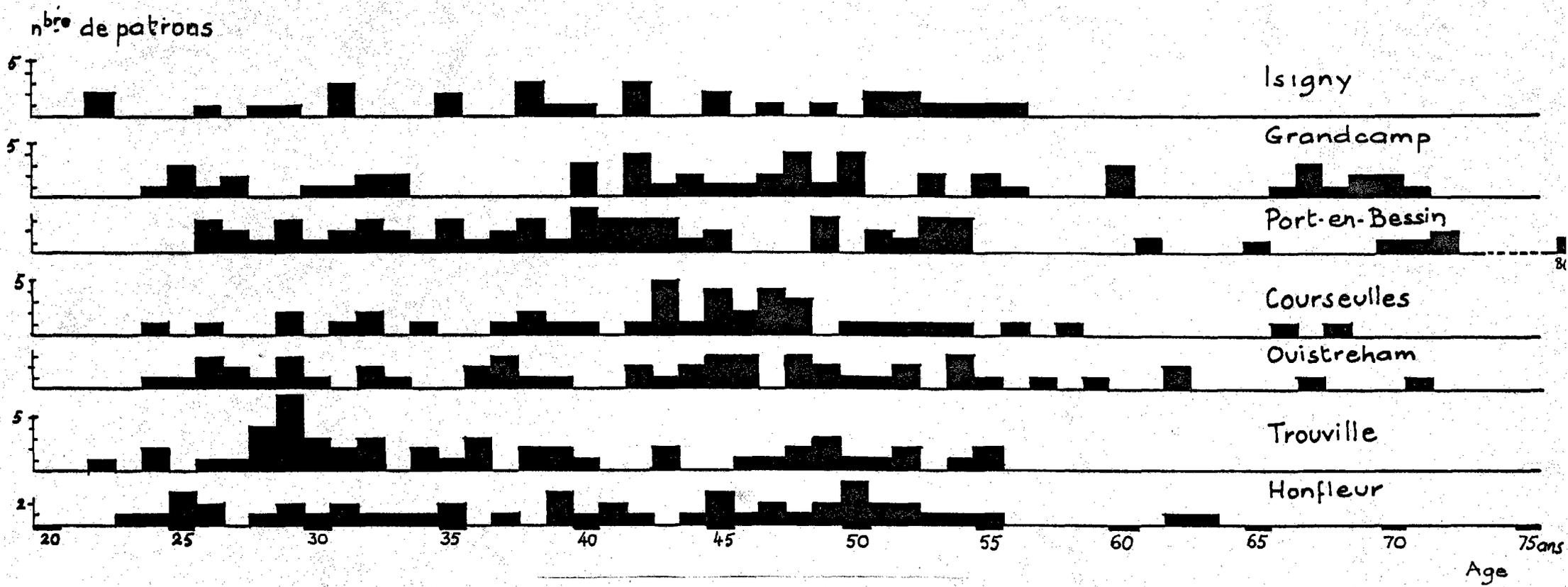


Figure 1 - PORTS DU QUARTIER DE CAEN
AGE DES PATRONS

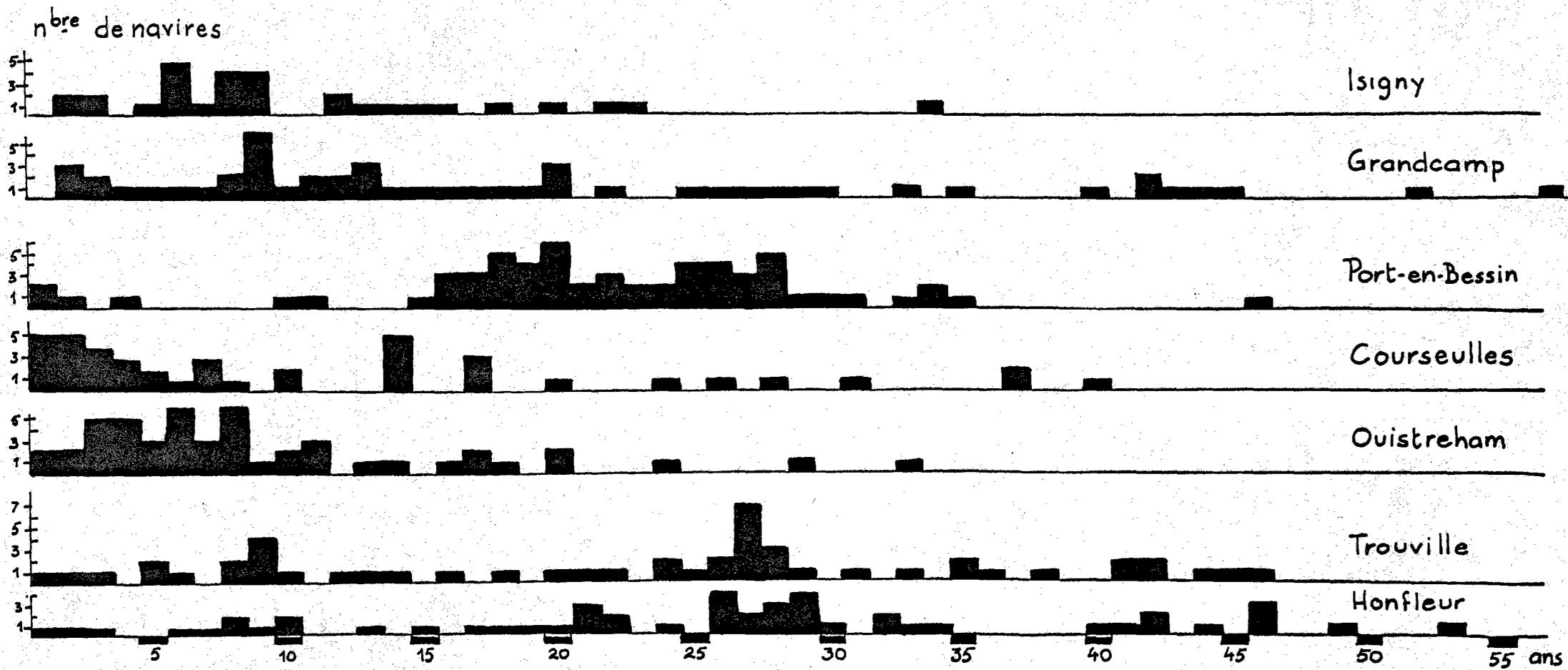


Figure 2 - PORTS DU QUARTIER DE CAEN
AGE DES NAVIRES

Grandcamp, et surtout Port en Bessin sont des ports où la flottille est composée de navires de plus fort tonnage. Si la moitié seulement de la flottille de Grandcamp comprend des bateaux de plus de 25 tonneaux, Port en Bessin est caractérisé par la dominance des "grands bateaux". L'âge moyen des patrons de ces deux ports est assez élevé, de l'ordre de 45,5 ans.

Le port du Havre comptait, en 1974, 44 bateaux armés à la pêche. Leur tonnage moyen est de 9,3 tonneaux. Plus de 100 hommes équipent la flottille havraise.

L'évolution de la flottille de la baie de Seine entre 1971 et 1974 dénote une baisse sensible du nombre des navires surtout dans la partie orientale (cf tableau figure 3). Le Havre, Honfleur, Trouville et Ouistreham ont perdu en trois ans, 32 navires, et ce phénomène semblerait s'accroître encore à la suite de la médiocre année 1974. Par contre, Grandcamp, Port en Bessin et Courseulles ont vu leurs flottilles augmenter durant la même période. Le développement assez récent de la pêche des coquilles Saint-Jacques pourrait en partie expliquer cette augmentation.

2. - Flottille du Havre -

Les 44 navires armés à la pêche se répartissent ainsi :

- 22 chalutiers, dont 7 crevettiers,
- 8 trémailleurs,
- 4 caseyeurs permanents.

Les autres navires ont une activité mixte (casier, trémail, drague à coquilles...)

- 34 navires sont inférieurs à 10 tonneaux de jauge brute,
- 29 ont plus de 20 ans, 4 seulement ont moins de 5 ans.

Il s'agit donc d'une flottille ancienne, dont le renouvellement ne semble pas s'amorcer. Le Havre reçoit, durant la campagne coquillière, la visite de quelques dragueurs bretons (Camaret, Audierne, Douarnenez...).

.../...

	Nombre d'Unités		Nombre d'Hommes	
	1971	1974	1971	1974
!St Vaast	122	142	198	235
!Le Havre	50	44	111	102
!Honfleur	65	49	150	106
!Trouville	57	51	140	81
!Ouistreham	56	52	160	70
!Courseulles	35	42	47	54
!Port en Bessin	44	62	176	277
!Grandcamp	45	54	145	166
!Isigny	34	30	60	39
Total	508	526	1187	1130

Figure 3 : FLOTTILLE ET HOMMES EN 1971 ET 1974

3. - Flottille de Honfleur - (N.B. page 4)

Les unités les plus caractéristiques de Honfleur sont les traditionnelles chaloupes semi-pontées, navires de 5 à 7 tonneaux en moyenne, bien adaptées à la pêche de la crevette grise dans l'estuaire de la Seine. Il est possible de distinguer deux groupes de navires dans la flottille honfleuraise (49 unités) :

- un groupe de 18 "chaloupes" auquel on adjoindra une "pinasse" de mêmes caractéristiques. La jauge brute moyenne est, pour ce groupe, de 6,6 tonneaux, la puissance moyenne de 70 chevaux ;
- le groupe de "chalutiers" (dont un "dundee", deux "côtres", un "lougre", trois "pinasses") (1), rassemblant 28 navires dont les caractéristiques moyennes sont 13 tonneaux de jauge brute et 125 chevaux.

4. - Flottille de Trouville - (N.B. page 4)

Si l'on excepte trois "doris" (jauge brute : 1,78 tonneaux), la flottille trouvillaise comprend également deux groupes du même ordre :

- 26 unités de tonnage faible (6,58 tonneaux) et de puissance réduite (48 chevaux). Il s'agit de 17 "chaloupes", 1 "barquette" et 1 "vaquelotte",
- 22 unités plus importante (17,5 tonneaux et 124,5 chevaux) qui sont les chalutiers pêchant au large, ainsi qu'une "barquette", un navire de type "sardinier" et quatre "côtres".

5. - Flottille de Ouistreham -

- 21 "doris" sont immatriculés à Ouistreham (jauge brute moyenne : 1,6 tonneaux, moteurs hors-bord de 4 à 6 chevaux),
- 2 petites unités (jauge brute : 1,65 et 1,97 tonneaux) sont immatriculés sous l'appellation de "picoteux",
- les 12 autres navires inscrits en 1974 sont des "canots"(5) "chaloupes" (3), un "côtre" et 3 "chalutiers" dont la puissance est toujours supérieure à 30 chevaux, ce qui leur permet de pratiquer le chalutage.

(1) les appellations des différents types de bateaux sont celles qui figurent sur les rôles des navires. Elles ne correspondent souvent qu'à des dénominations approximatives, souvent fausses.

La jauge brute moyenne de ces unités est de 6,6 tonneaux, et la puissance motrice moyenne atteint 60 chevaux.

(Notons que le port de Ouistreham abrite en fait, d'ordinaire, un nombre supérieur de chalutiers, du fait de la venue dans ce port de navires immatriculés à Courseulles) En outre, certains "coquillards" bretons viennent se baser à Ouistreham durant la campagne de la coquille Saint-Jacques).

6. - Flottille de Courseulles -

Comme à Ouistreham, les "doris" constituent un groupe homogène de 21 embarcations de 1,7 tonneau, équipés de moteurs hors-bord de faible puissance. Ces unités sont utilisées, surtout à la belle saison, pour la pêche au trémail.

Le reste de la flottille se compose d'un groupe de 21 navires dont deux sont plus petits (1 "picoteux" de 2,72 tonneaux, et 12 chevaux, et 1 "chalutier" de 2,92 tonneaux et 8 chevaux) et un chalutier relativement important (20,29 tonneaux et 12 chevaux). Hormis ces trois extrêmes, ce groupe comprend 10 "chaloupes", 4 "pinasses", 3 "canots" et 1 "chalutier" dont le tonnage moyen est de 4,90 tonneaux, et la puissance moyenne de 41 chevaux.

7. - Flottille de Port en Bessin -

La flottille de ce port se distingue très nettement de celles des autres ports du Calvados par le nombre important de chalutiers d'assez fort tonnage.

- 4 unités immatriculées à Port en Bessin sont de petites embarcations (3 "doris" et 1 canot)

- 12 navires forment un groupe dont le tonnage varie autour de 4,5 tonneaux et la puissance autour de 21 chevaux. Il s'agit essentiellement de "chaloupes".

- 47 chalutiers constituent la part la plus importante de la flottille. Leur tonnage moyen (61,3 tonneaux) et leur puissance (321,5 chevaux) en font des unités capables d'effectuer des marées de

N.B. : En 1945, Honfleur armait 95 bateaux (chalutiers, crevettiers, diableux et mouliers) Trouville armait 4 chalutiers de 9 à 15 tx, 17 chaloupes de 3 à 7 Tx, 2 canots et 4 sennets

plusieurs jours jusque sur les côtes anglaises.

Port en Bessin abrite également une importante flottille (plus de 40 unités) de navires "hors-port", durant tout ou partie de la campagne de la coquille Saint-Jacques. Ce sont des dragueurs de Cherbourg, Granville, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Brest, Camaret, Audierne... Leur venue à Port en Bessin pose d'ailleurs quelques problèmes, notamment en ce qui concerne la place disponible dans les deux bassins où doivent alors s'arrêter plus de cent navires.

8. - Flottille de Grandcamp -

Deux groupes d'unités sont immatriculés à Grandcamp.

- 27 bateaux de "moyen tonnage" (4,9 tonneaux, 34,5 chevaux en moyenne) dont 10 "pinasses", 8 "chaloupes", 4 "barquettes", 2 "canots", 1 "lougre", 1 "vedette", 1 "côte" ;

- 26 chalutiers de plus fort tonnage (25,6 tonneaux, 164 chevaux). Ces chalutiers sont en fait essentiellement des dragueurs, la production de Grandcamp étant constituée de 90 % de coquilles St Jacques.

Ces navires arment au chalut seulement trois ou quatre mois. Grandcamp accueille également un grand nombre de bateaux bretons (41 en 1974) venus draguer les coquilles St Jacques surtout au début de la campagne.

9. - Flottille d'Isigny -

Isigny est un petit port dont la position géographique explique l'absence d'unité de fort tonnage. Le seul chalutier important (37 tonneaux, 160 chevaux) est en fait basé à Grandcamp.

Les doris (1,5 tonneaux) sont utilisés notamment par les conchyliculteurs. Les navires les plus nombreux sont les "pinasses", qui devraient plutôt être dénommés "picoteux", car ce sont ceux dont la construction, réalisée à Isigny même, rappelle le plus le type de picoteux. 16 bateaux rentrent dans cette catégorie. Leurs caractéristiques moyennes sont : 4,9 tonneaux et 37,6 chevaux.

.../...

10. - Flottille de St Vaast-La-Hougue -

Nous ne possédons pas de renseignements détaillés sur le port de St Vaast. Une prochaine étude sera effectuée par l'I.S.T.P.M. sur la pêche artisanale des ports du Cotentin. St Vaast abrite une vingtaine d'unités, chalutiers, palangriers, et caseyeurs, auxquels s'ajoutent quelques canots de faible tonnage travaillant à la belle saison.

B - LA PRODUCTION DE LA PECHE ARTISANALE EN BAIE DE SEINE -

1. - La production totale en baie de Seine - Importance et variabilité (cf figure annexe)

Avec plus de 22 000 tonnes de produits débarqués en 1974, entre St Vaast et le Havre, la production des ports de la baie de Seine représente près de 5 % des apports de la pêche fraîche française. La moitié environ de cette quantité est due à la flottille de Port en Bessin.

A noter toutefois que d'autres flottilles artisanales et semi-industrielles (chalutiers de 43 mètres) travaillent partiellement en baie de Seine, tout au moins dans la partie nord de la baie. C'est le cas de certains navires de Dieppe, Fécamp, Boulogne et Cherbourg. La production de ces navires ne rentre pas en ligne de compte ici, faute de pouvoir la connaître avec précision. Elle n'est cependant pas négligeable étant donné la puissance de pêche de certaines unités.

La comparaison des chiffres de production d'une année à l'autre pour chaque port met en évidence une forte variabilité de la pêche artisanale (cf tableau, figure 4). Ainsi, Trouville a perdu, en 1974, près de 42 % de sa production en tonnage, puis a regagné en 1975 25 % par rapport à 74. Par contre, la production de Honfleur a connu, en 74, une augmentation en poids de 41 % et, en 1975, une augmentation également de 32 %.

Les raisons de ces modifications très importantes sont très diverses et le plus souvent incontrôlables. C'est pourquoi, il est extrêmement difficile d'établir des rapports de cause à effet. Parmi les facteurs susceptibles d'affecter la production de la flottille artisanale, on peut citer :

- des facteurs d'ordre biologique, entraînant des variations notables de l'abondance de certaines espèces saisonnières (maquereau, seiche...) ou sédentaires (poissons plats, crevette grise...),

- des facteurs d'ordre climatique et météorologique.

Bien qu'il n'affecte pas toutes les flottilles de la même façon, selon le lieu de pêche habituel et le type de métier pratiqué, il est possible d'en

	1973		1974			1975			Différence 73-75	
	Tonnage en tonnes	Valeur × 10 ³ F	T.	V.	Différence 73-74 en %	T.	V.	Différence 74-75 en %	en	%
Le Havre	637	2 920	878	4 830	+37,8 +65,4	1 026	5 282	+16,9 +9,4	+ 61,1	+ 80,9
Honfleur	1 062	2 839	1 494	3 667	+40,6 +29,2	1 972	3 515	+32 -4,1	+ 85,7	+ 23,8
Trouville	1 919	4 682	1 119	2 463	-41,6 -47,3	1 400	3 220	+25,1 +30,7	- 27	- 31,2
Ouistreham										
Courseulles	1 436	3 043	1 776	7 432	+23,6 +144,2	1 858	8 332	+4,6 +12,1	+ 29,4	+173,8
Port en Bessin	10 337	31 282	11 445	36 621	+10,7 + 17	11 652	41 360	+1,8 +12,9	+ 12,7	+ 32,2
Grandcamp	2 731	9 937	2 207	8 466	-19,1 -14,8	2 225	10 292	+0,8 +21,6	- 18,5	+ 3,6
Isigny	441	1 828	351	1 367	-20,4 - 4,9	601	3 229	+71,2 +141,3	+ 36,3	+ 76,6
Saint Vaast	2 301	9 201	3 392	2 446	+47 +35	3 534,4	9486,8	+4,2 -23,8	+ 53,60	+ 3,1
Total	20 864	22 232	22 669	77 292	+ 8,6 +18,5	24 268,4	84786,8	+7,05 +9,7	+ 16,32	+ 30
% P.F. *	4,7	5,4	5,4	5,7						

Fig. 4 - Production en 1973 - 1974 - 1975 pour les ports de la baie de Seine

* % P.F. = % des apports de la pêche fraîche nationale

évaluer l'importance sur les variations de la production.

- des facteurs d'ordre technique. Les améliorations des navires et des engins de pêche, l'engouement pour un type particulier de pêche (dragage des coquilles St Jacques, pêches pélagiques) peuvent subitement faire varier la production au niveau d'un port de moyenne importance. L'évolution du nombre de navires et l'effort de pêche interviennent évidemment de façon directe. A l'échelle d'un port tel que Trouville ou Ouistreham, la "spécialisation" de deux ou trois bateaux intervient de façon nette dans la composition des apports,

- enfin, des modifications accidentelles ou artificielles du milieu marin (pollution organique, chimique, modifications des fonds par dragages...) entraînent une diminution du potentiel halieutique.

Ces facteurs, très difficilement "quantifiables", interviennent de façon plus ou moins complémentaires. Rapporter les variations de la production à un seul facteur (la "pollution" par exemple) est pratiquement impossible. Tout au plus, peut-on étudier les effets directs d'un facteur donné sur une flottille restreinte ou sur la pêche d'une espèce particulière.

2. - La production artisanale du quartier maritime de Caen et du port de pêche du Havre : Principaux produits et types de pêche pratiquée (1973-74-75).

a) Ensemble des ports du Quartier de Caen et du Havre (fig.5)

Le Quartier des Affaires maritimes de Caen comporte, sur la côte, six stations dont les Syndics sont chargés, entre autres, d'enregistrer les montants (tonnages et valeurs) des apports de la pêche, par espèce et par mois. Ces stations sont Honfleur, Trouville, Ouistreham (qui "englobe" également Courseulles), Port en Bessin, Grandcamp et Isigny. Pour l'ensemble de ces ports, au cours des trois années, la production est marquée par la dominance des apports de coquilles St Jacques (20 à 30 % du tonnage, 25 à 35 % de la valeur), malgré une baisse constante. Tacauds, merlans, grondins et maquer aux viennent ensuite.

Il convient cependant de se rappeler que, Port-en-Bessin fournissant la moitié des apports, l'image de la production de l'ensemble provient en bonne partie de la production de ce port.

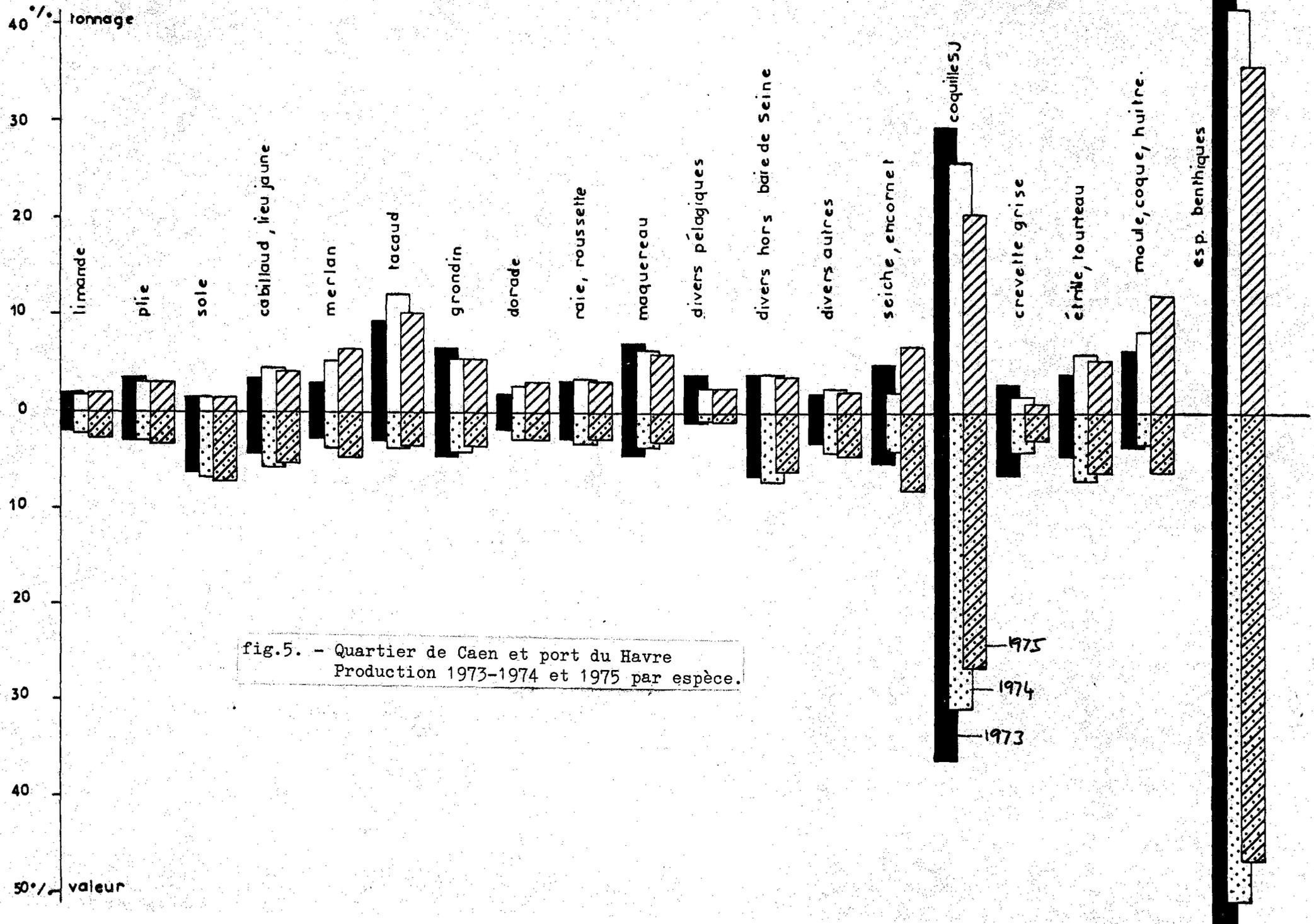


fig.5. - Quartier de Caen et port du Havre
Production 1973-1974 et 1975 par espèce.

Afin de mieux dégager l'impact éventuel d'intenses extractions des sédiments sur la pêche artisanale, nous avons regroupé les principales espèces strictement benthiques (1) susceptibles d'être touchées directement ou indirectement par cette activité : limande, plie, sole, grondin, raie, roussotte et coquille St Jacques. L'ensemble de ces espèces représente environ 45 % du tonnage et plus de 50 % de la valeur des produits débarqués.

Si, au niveau de l'ensemble des ports, la part prise par chaque espèce dans les apports a été sensiblement égale au cours des trois années, nous verrons qu'il n'en est pas de même au niveau de chaque port.

b) Production du port de Honfleur (fig. 6)

Si la pêche des moules sur les bancs naturels a fourni la plus grande part du tonnage des produits de la mer pour Honfleur, il est évident que le rapport valeur/tonnage est très faible pour ce coquillage. En fait, c'est la pêche de la crevette grise qui représente la plus grande valeur (40 % de la valeur totale, pour moins de 20 % des tonnages). Notons la baisse générale et importante de la production de Honfleur.

Outre les crevettiers, Honfleur arme quelques chalutiers qui "travaillent au poisson" et débarquent surtout merlans, maque-reaux, seiches et poissons plats. Les espèces strictement benthiques, crevette grise exclue, (son aire de répartition dans l'estuaire ne semble pas devoir être affectée par les dragages de sédiments) représentent un pourcentage important des produits (10 à 20 % en tonnage, près de 30 % en valeur). Les apports ont sensiblement évolué en trois ans : augmentation du tonnage de moules et de coquille St Jacques, chute de la production de seiches, de crevettes, et des poissons plats.

(1) "On dit d'une espèce qu'elle est benthique quand elle vit en liaison intime avec le fond, soit qu'elle y soit fixée, soit qu'elle le fouisse soit qu'elle rampe ou marche à sa surface, soit même qu'elle nage à son voisinage immédiat sans jamais s'en écarter notablement" (J.M. PERES 1961).

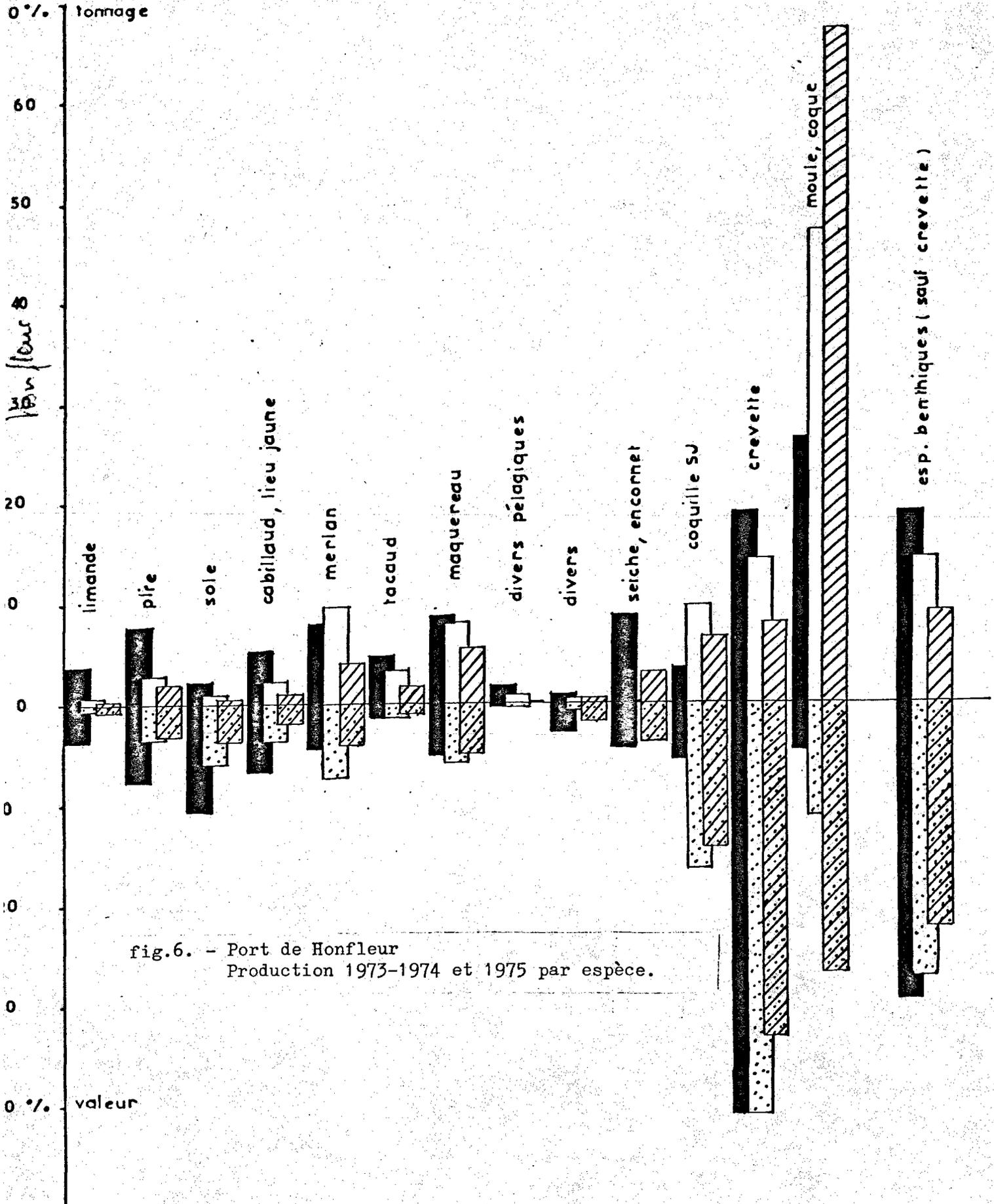


fig.6. - Port de Honfleur
Production 1973-1974 et 1975 par espèce.

c) Production du port de Trouville (fig. 7)

Les apports de Trouville sont sensiblement différents de ceux de Honfleur. Si, comme dans ce port, la crevette représente une valeur de plus en plus faible, les espèces les plus recherchées sont les poissons pélagiques (maquereau en particulier) et les céphalopodes, (seiche et encornet) sauf en 1974 où la seiche a été presque totalement absente. On voit que le chalutage de fond laisse le pas au chalutage semi-pélagique. La part des espèces strictement benthiques est plus faible qu'à Honfleur : un peu plus de 10 % du tonnage et de 20 % de la valeur.

d) Production des ports de Ouistreham et Courseulles (fig.8)

Si l'on excepte les récoltes de moules effectuées sur les plateaux rocheux proches du littoral, qui n'interviennent que relativement peu quant à la valeur des apports, on note la dominance des espèces benthiques : crustacés, coquille St Jacques, (malgré la baisse constante) et poissons plats. La seiche est activement exploitée, et représente un apport saisonnier.

La part de la production potentiellement concernée par les extractions de sédiments est très forte : 30 % du tonnage, et 50 à 60 % de la valeur. Ceci vient du fait que les espèces benthiques pêchées sont souvent des espèces fines, à haute valeur marchande (tourteaux, sole, turbot...).

Soulignons cependant que Ouistreham abrite une flottille de chalutiers surtout, à rayon d'action relativement vaste, tandis que les navires de Courseulles sont souvent plus petits et pratiquent les "petits métiers" près de la côte..

.../...

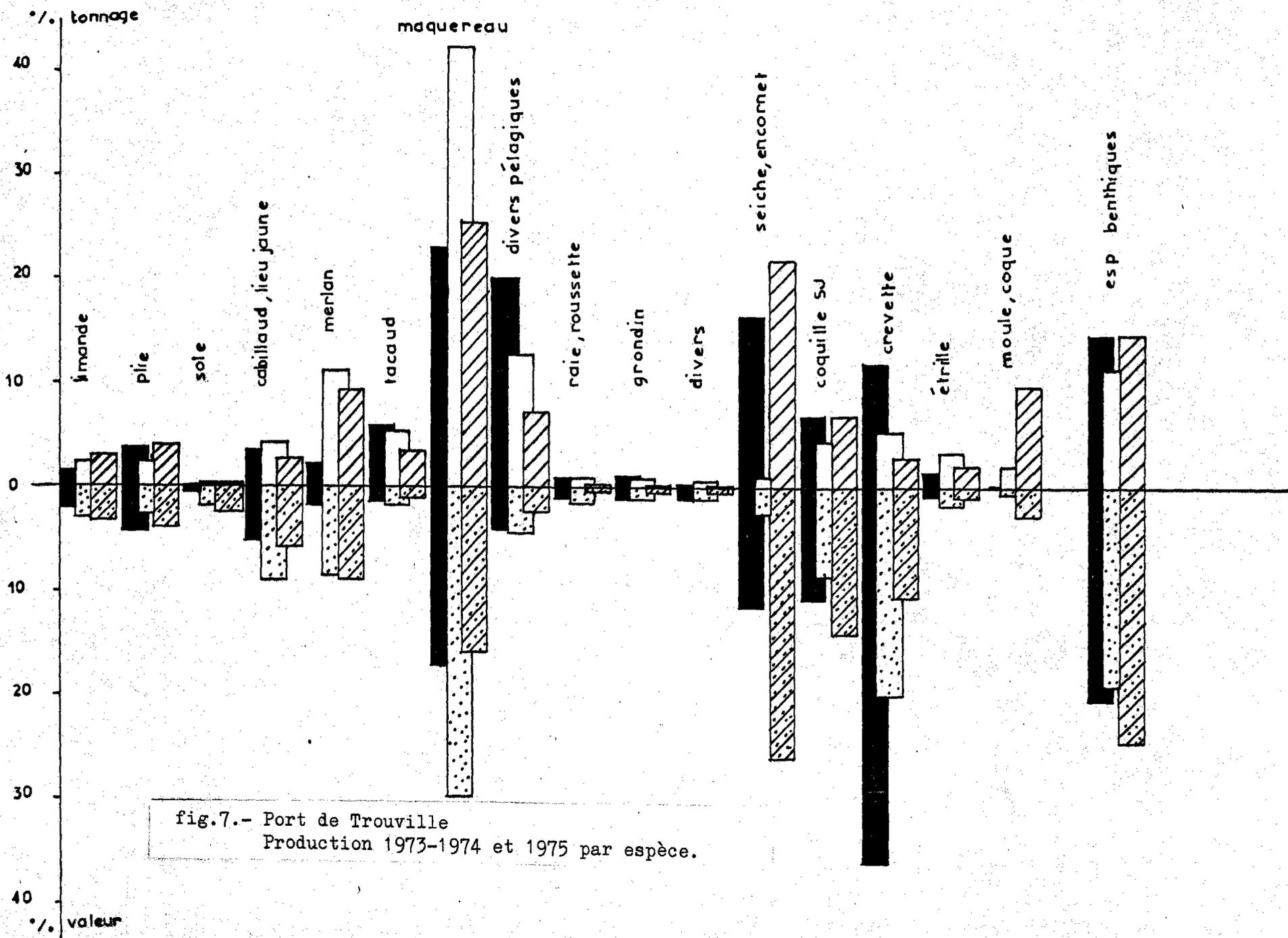


fig.7.- Port de Trouville
Production 1973-1974 et 1975 par espèce.

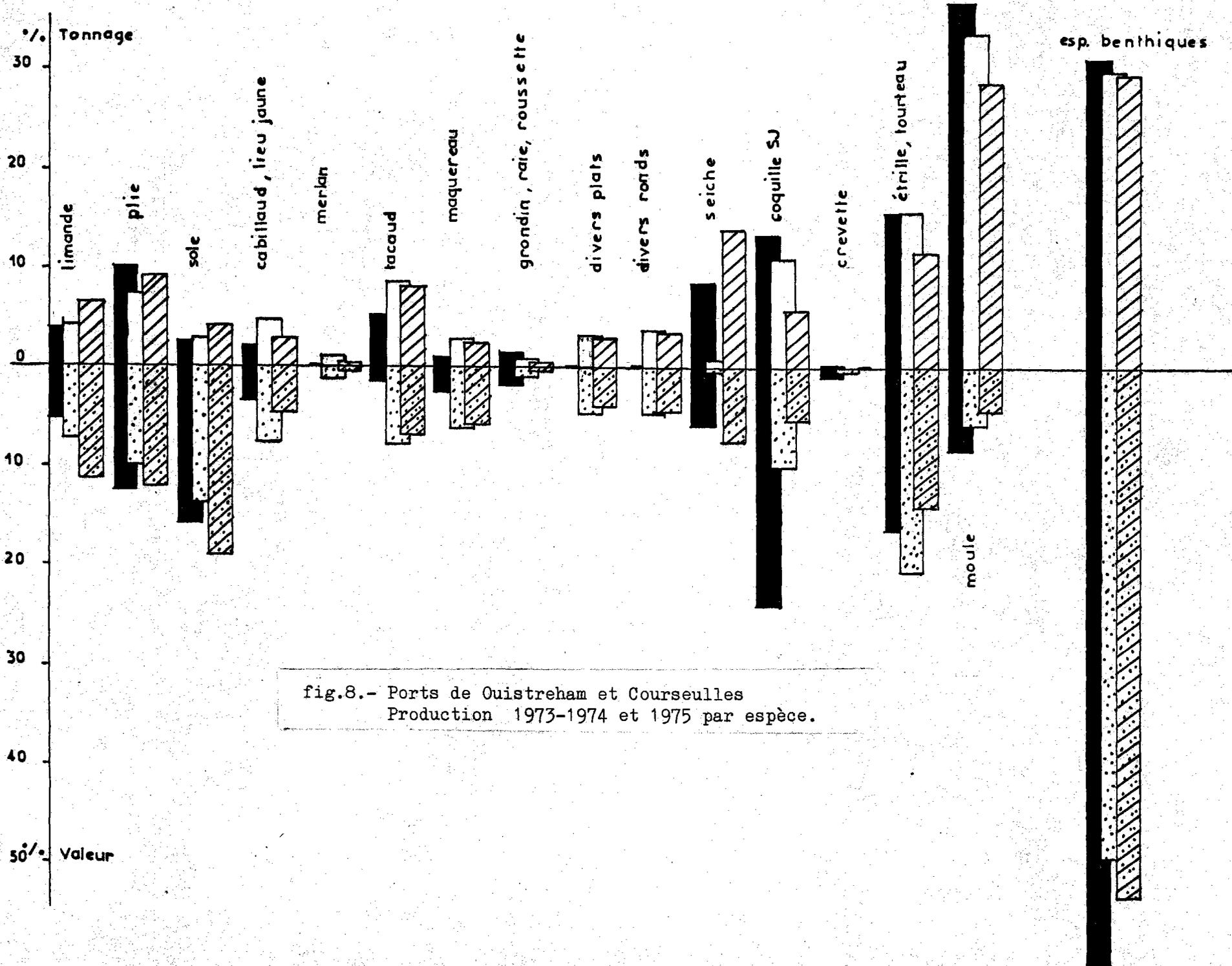


fig.8.- Ports de Oustreham et Courseulles
Production 1973-1974 et 1975 par espèce.

e) Production de Port en Bessin (fig. 9)

De loin, le port de pêche le plus important de la baie de Seine, Port en Bessin a une production abondante et variée. Outre la coquille St Jacques, qui représente 15 à 25 % du tonnage des débarques et 30 % de la valeur, les apports sont constitués d'espèces dont le tonnage peut être important (tacaud, grondin, merlan...) et dont la valeur est faible.

La part des espèces fines est relativement plus faible que dans les ports moins importants. Ceci est à l'image de la différence entre la pêche très artisanale (du type "petit métier") dont le produit est de haute qualité et la pêche semi-industrielle, caractérisée par une puissance de pêche supérieure mais la nécessité de produire de forts tonnages.

La part des espèces strictement benthiques et susceptibles d'être touchées par les exploitations de sables et graviers est importante (40 à 50 % du tonnage et de la valeur).

La production de Port en Bessin peut également être caractérisée par la stabilité des apports des différentes espèces (1).

f) Production du port de Grandcamp (fig. 10)

Grandcamp est le port le plus spécialisé de la baie de Seine : 90 % des apports sont constitués par la coquille St Jacques. Durant les 8 mois que dure la campagne de dragage de ce coquillage, (en général du 15 octobre au 15 mai) cette activité occupe la totalité de la flottille. L'été est consacré à la remise en état des navires et au chalutage des espèces de fond, notamment des poissons plats (sole, turbot, limande et plie) et de raies.

(1) La baisse de production de coquilles St Jacques assez nette en 1975, peut être attribuée en partie à la diminution de l'effort de pêche des navires extérieurs au Quartier de Caen.

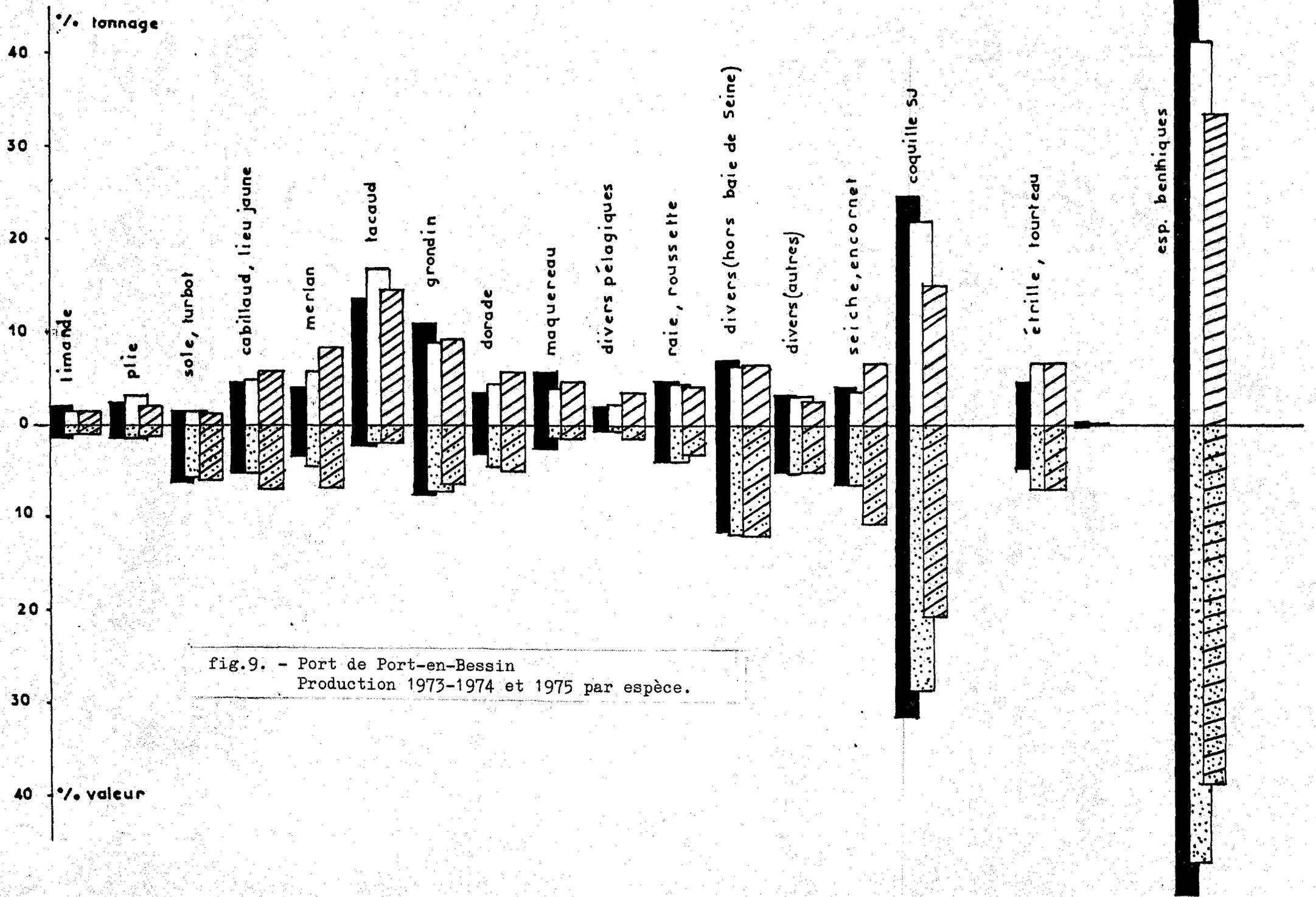


fig.9. - Port de Port-en-Bessin
Production 1973-1974 et 1975 par espèce.

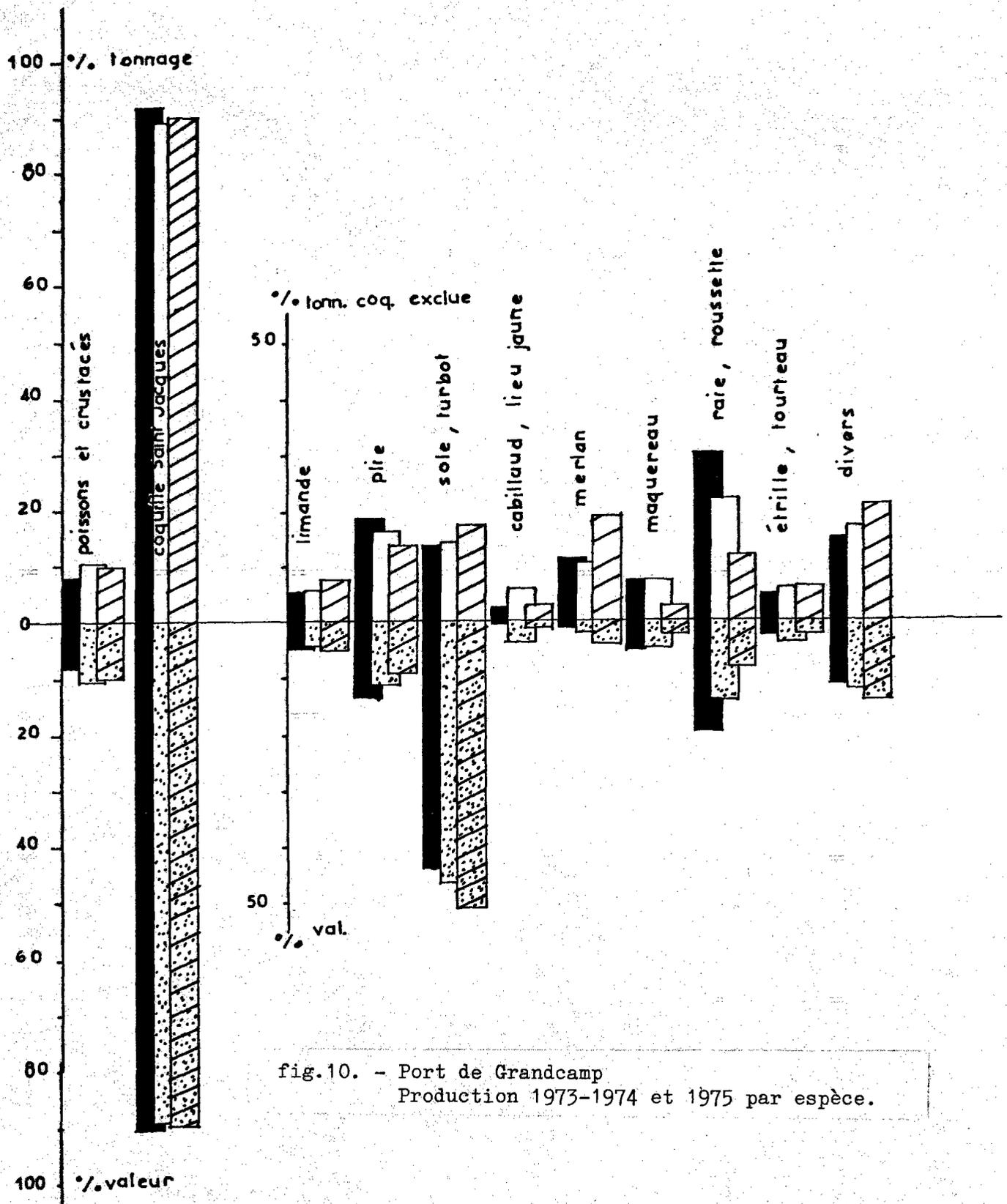


fig.10. - Port de Grandcamp
Production 1973-1974 et 1975 par espèce.

g) Production du port d'Isigny (fig. 11)

De par sa situation géographique, au fond de la baie des Veys, à cinq milles de la mer ouverte, Isigny possède un caractère très particulier, : il s'agit d'un port essentiellement conchylicole et la grande majorité des produits consiste en mollusques cultivés ou pêchés sur des bancs classés : huîtres creuses et plates, moules et coques.

Les quelques chalutiers d'Isigny débarquent surtout des poissons plats, ainsi que des raies et des roussettes.

h) Production du port du Havre (fig. 12)

Les tonnages les plus importants sont dus aux pêches de poissons pélagiques (maquereau, sprat) et de poissons ronds (tacaud, merlan). Cependant, certaines espèces dont les quantités pêchées sont moindres (crevette, coquille, sole, cabillaud) mais dont les prix sont relativement élevés représentent une part notable quant à la valeur des apports.

Deux espèces traditionnellement pêchées au Havre sont en déclin : le sprat (de 107,5 tonnes en 1973 à 19,2 tonnes en 1975) et la crevette grise (de 41,8 tonnes et 660 000 francs en 1973 à 32,1 tonnes et 460 000 francs en 1975).

La coquille Saint-Jacques semble avoir pris le relai de ces espèces et dans une moindre mesure également le merlan et le tacaud.

La part des espèces benthiques est de plus en plus grande.

j) Part de la production directement concernée par les extractions de sédiments marins.

Parmi les espèces débarquées dans chaque port, celles qui sont strictement benthiques subiront un préjudice important, voire un

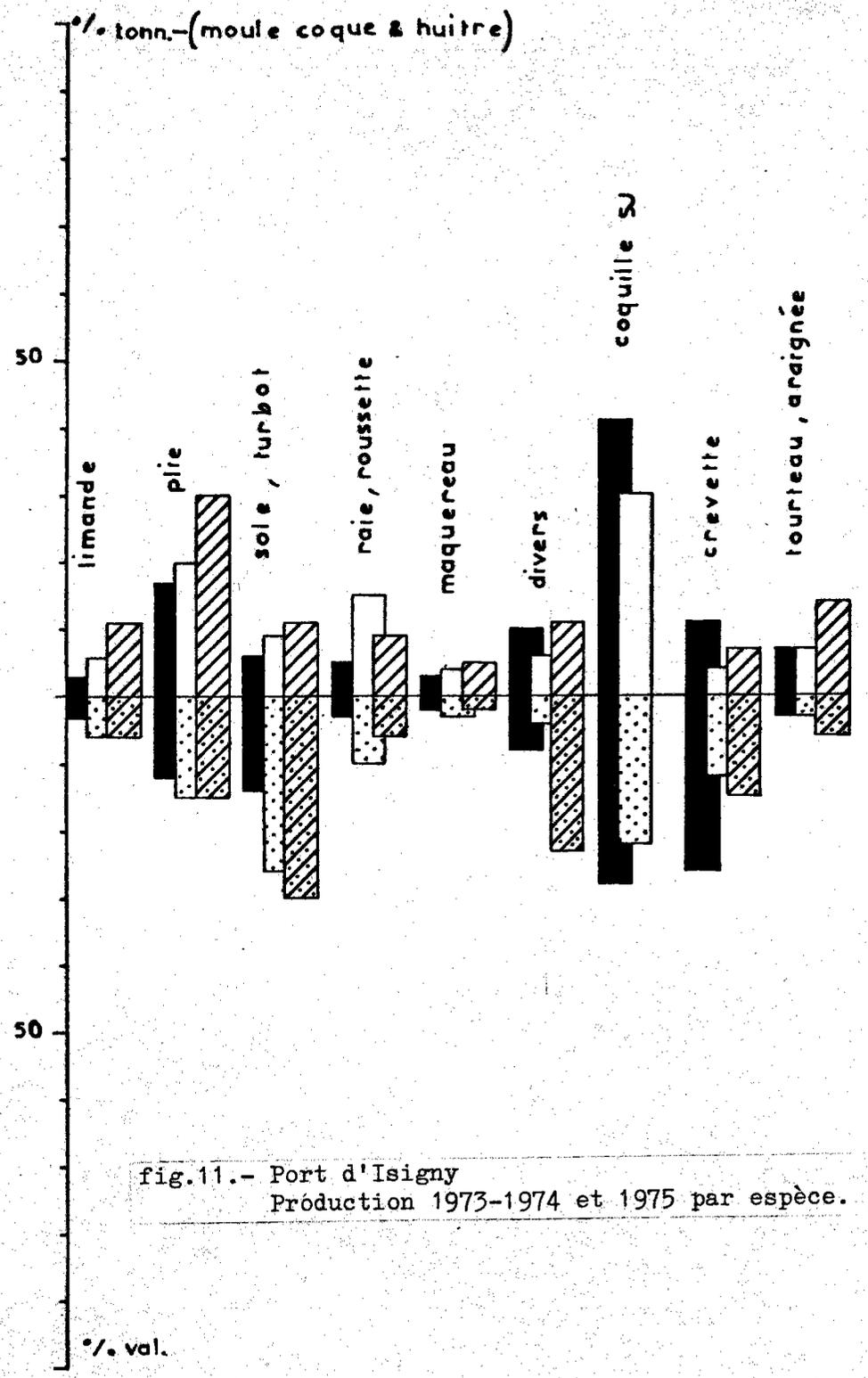
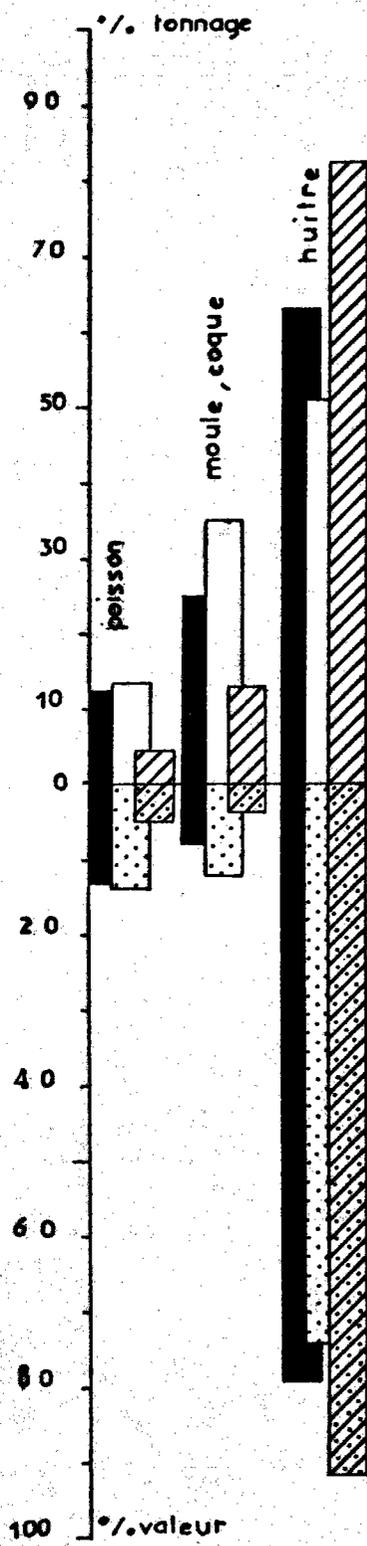


fig.11.- Port d'Isigny
Production 1973-1974 et 1975 par espèce.

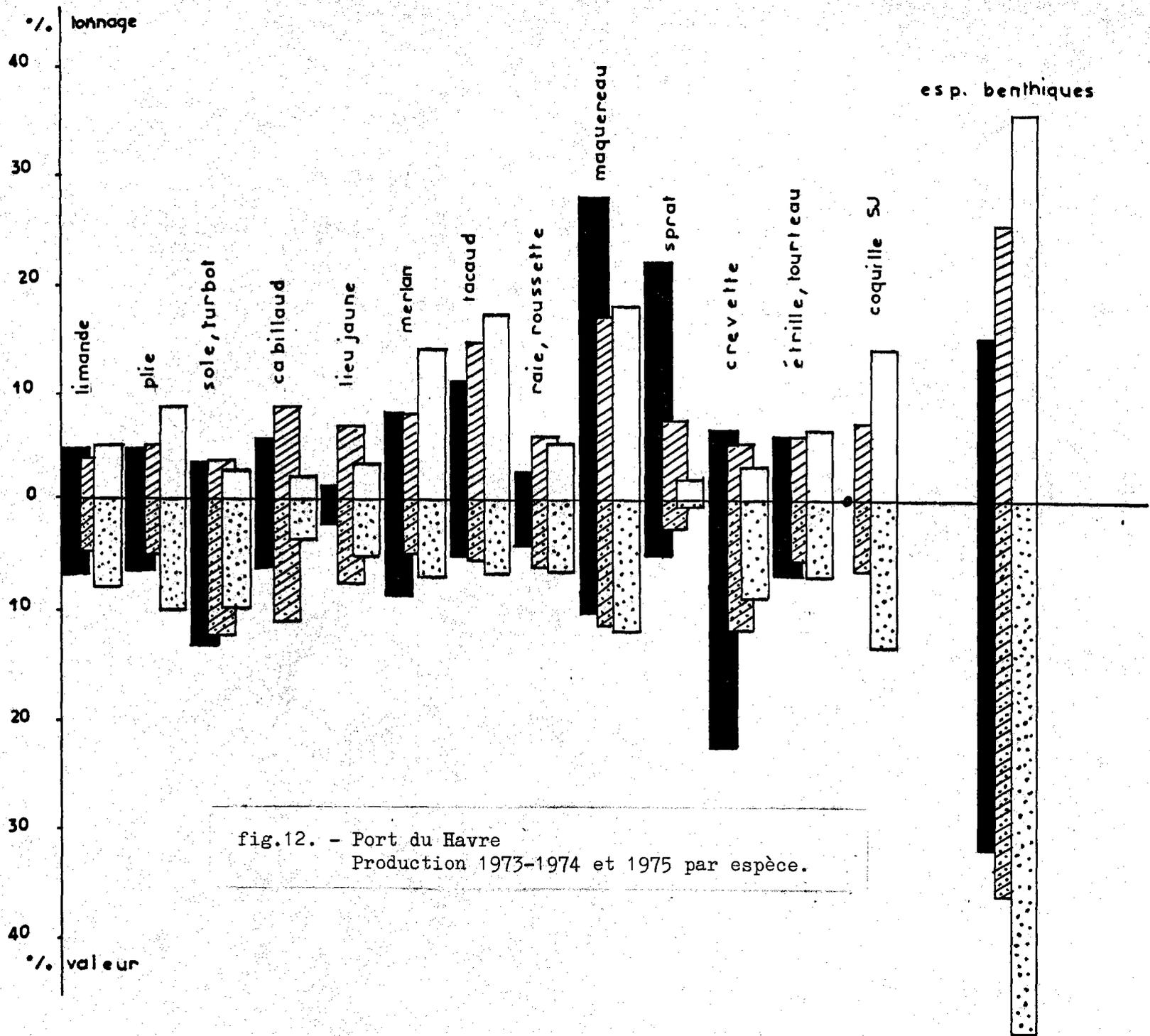


fig.12. - Port du Havre
Production 1973-1974 et 1975 par espèce.

anéantissement, du fait du "décapage" d'une aire donnée. La part représentée par ces espèces varie selon les ports (fig. 13). Ainsi à Grandcamp, où les apports de coquille St Jacques représentent plus de 90 % des produits, l'extraction de sédiments dans la zone de pêche poserait un problème vital. Par contre, Trouville et Courseulles, dont les activités sont tournées vers l'exploitation d'espèces moins sensibles à cette altération du milieu (pour Trouville, pêche des espèces pélagiques, et pour Courseulles, capture de crustacés sur les plateaux rocheux), ne verraient plus leur production baisser, au maximum, que de 10 % en tonnage, mais de 20 % en valeur.

Cependant, il est bien évident que les futures exploitations de sédiments en baie de Seine ne sauraient porter que sur des zones relativement restreintes, et, dans toute la mesure du possible, ces zones ne devraient pas être des fonds de pêche de première importance. Dans cette optique, il n'est pas impossible qu'une coexistence puisse s'établir entre les activités traditionnelles et l'activité nouvelle du dragage des fonds marins de telle façon que la production des ports de pêche n'en soit pas affectée.

C - LES VARIATIONS SAISONNIERES DE LA PECHE EN BAIE DE SEINE - (cf. fig. 14 à 17.)

Les fluctuations de la production sont dues, pour une part notable aux variations d'abondance des stocks exploités. Ces stocks évoluent dans le temps (variations de la "capturabilité", variations du comportement pour des espèces comme la crevette grise ou la sole) et dans l'espace (migrations et erratisme). Nous tenterons de dégager les variations saisonnières (tonnages mensuels) de la production des cinq ports orientaux de la baie de Seine (Le Havre, Honfleur, Trouville, Ouistreham et Courseulles), de 1973 à 1975. Un fait commun à de nombreuses espèces est la chute de production en 1974. Rappelons que cette année, a été marquée par de longues périodes de mauvais temps, surtout en fin d'année.

1. - Espèces sédentaires -

Nous appellerons "sédentaire", les espèces dont les déplacements au cours de l'année restent limités à l'échelle de la Manche

.../...

Ports	% du tonnage	% de la valeur
Honfleur	15 - 20	30
Trouville	10	20
Ouistreham	33	52
Courseulles	10,2	21,4
Port en Bessin	40 - 50	40 - 50
Grandcamp	90	90
Isigny	-	-
Le Havre	25	34

Fig. 13 - Port des espèces strictement benthiques dans la production de chaque port en 1973 et 1974.

tonnes

fig.14. - Apports mensuels 1973-1974-1975 (Ports de l'Est)
Plie ———
Sole -+—
Limande. - - - -

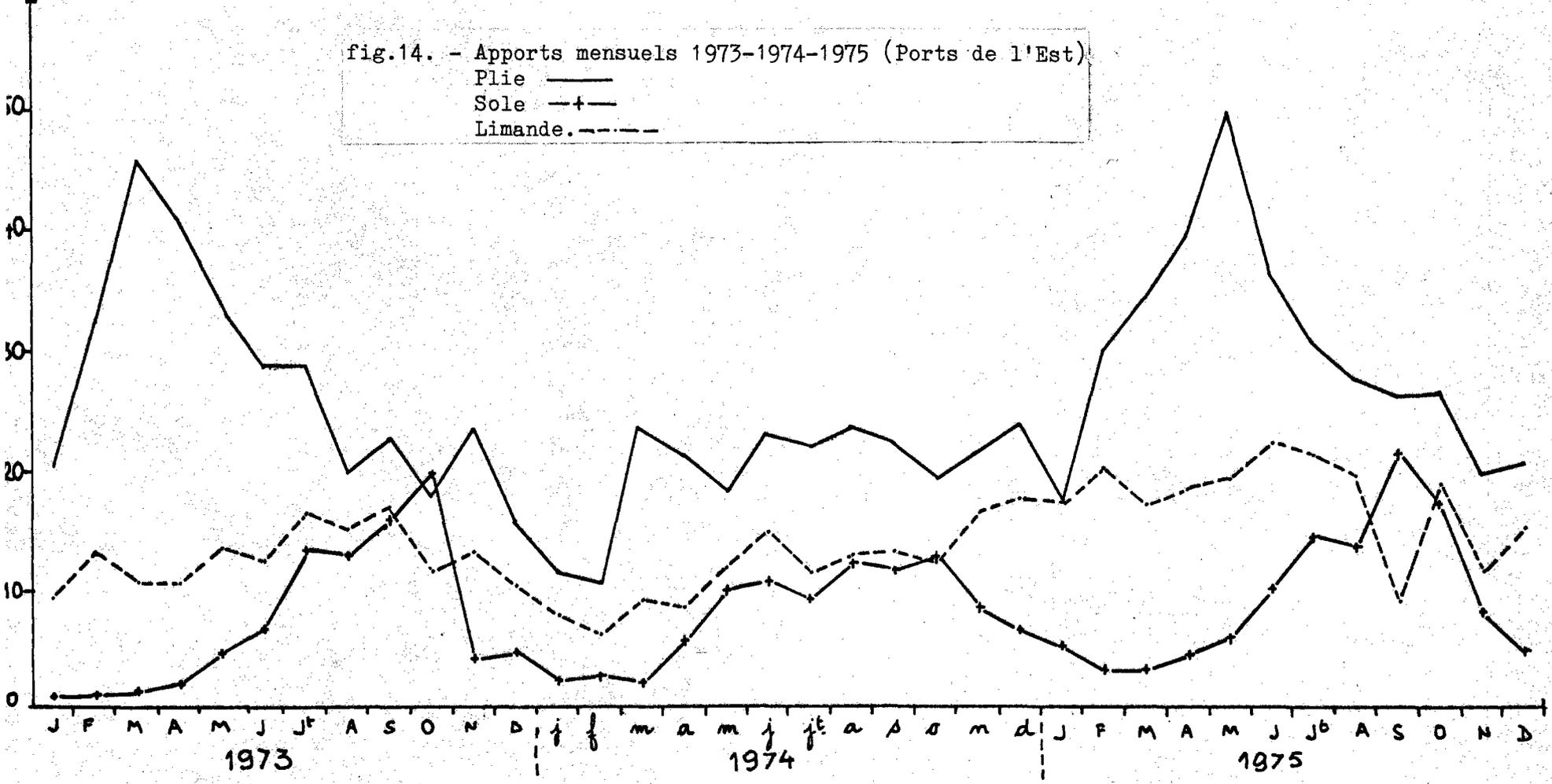


fig.15. - Apports mensuels 1973-1974-1975 (Ports de l'Est)
 Merlan ———
 Crevette. —+—+—

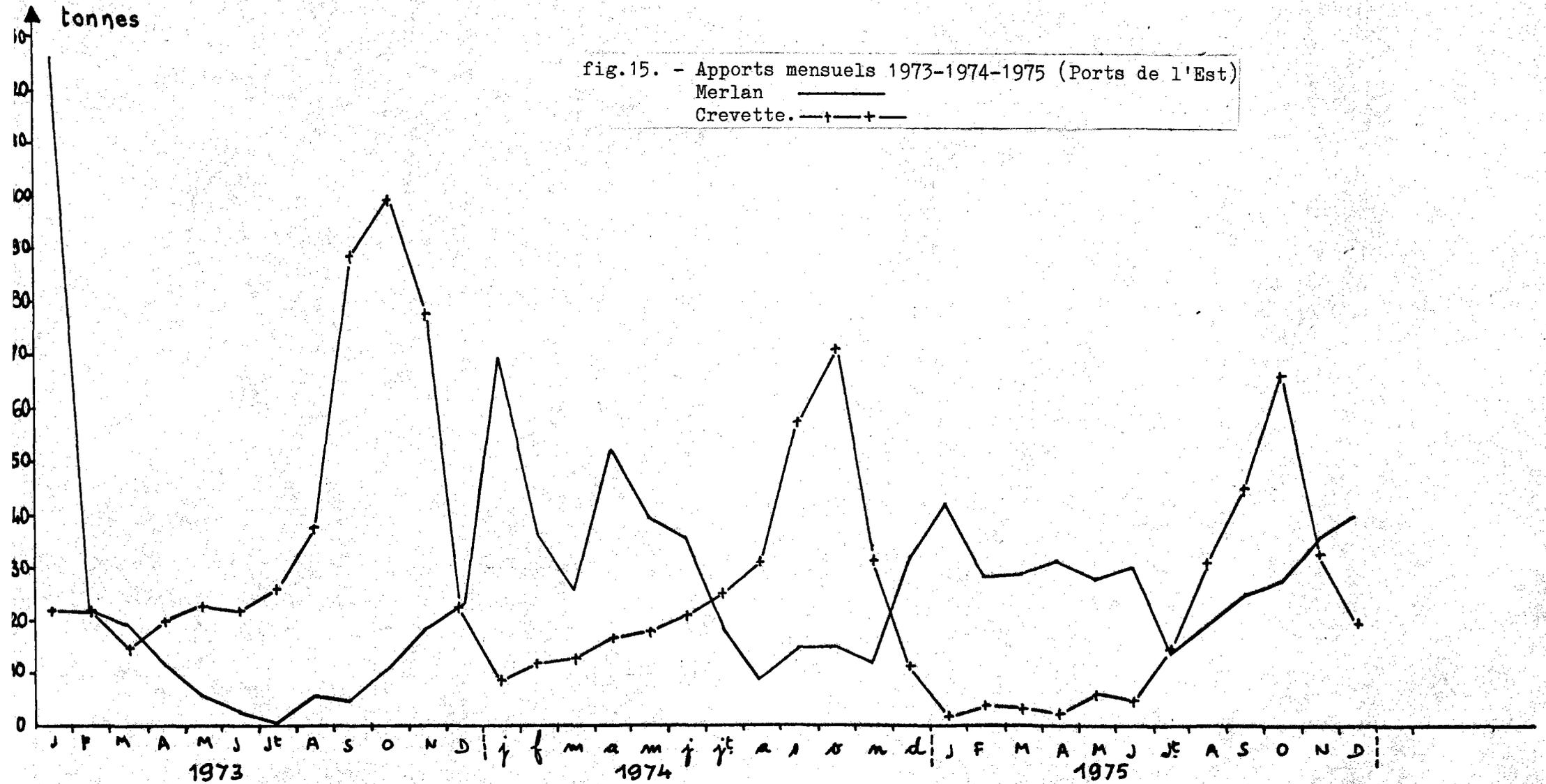
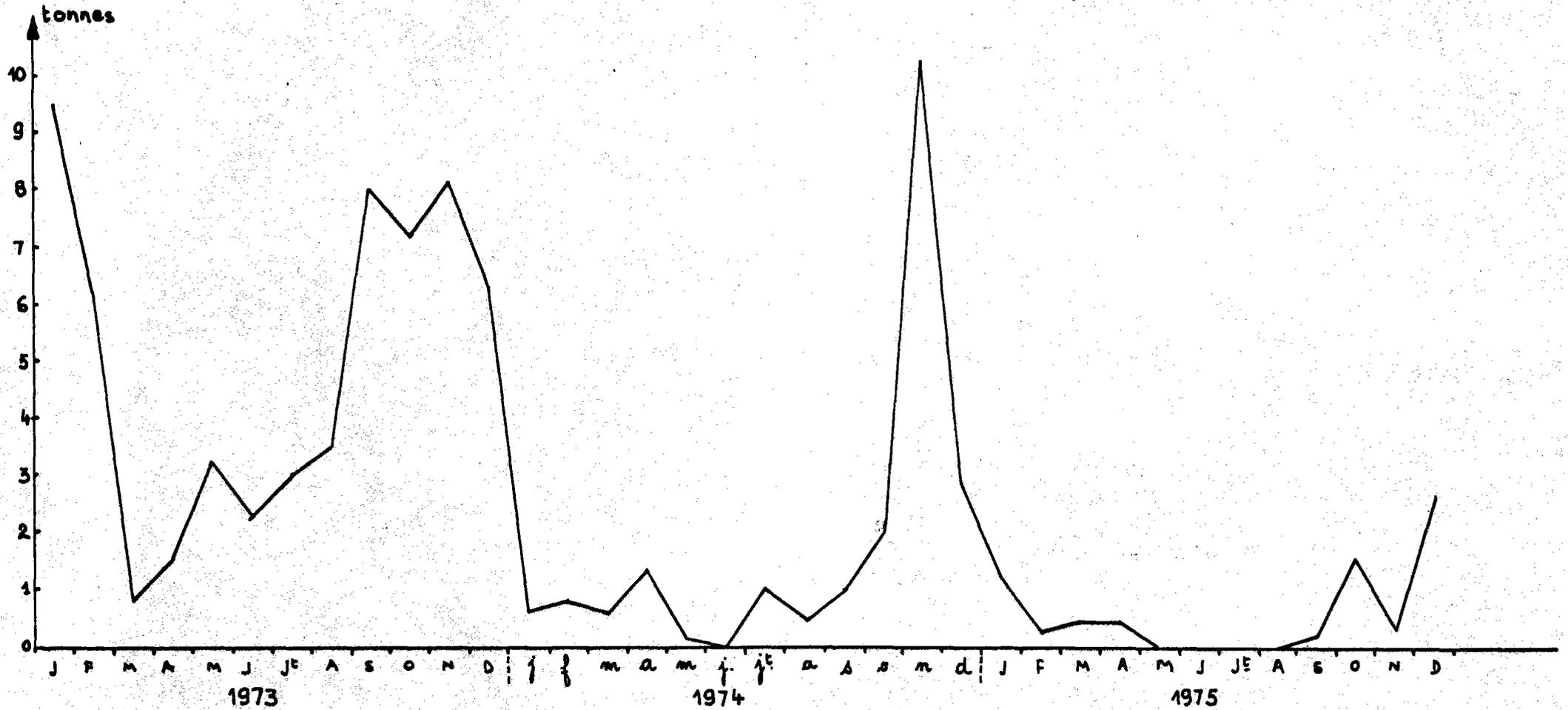
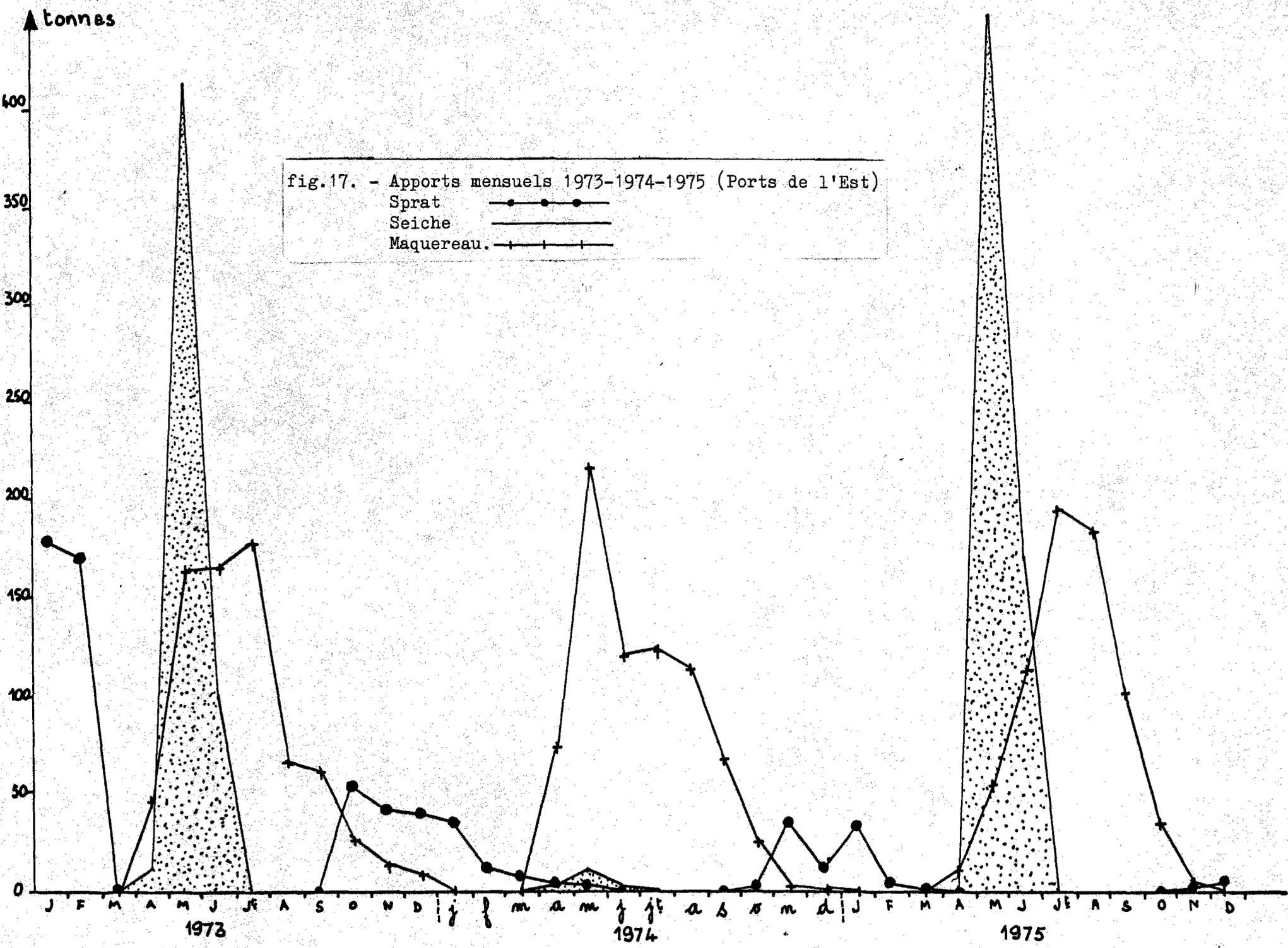


fig.16. - Apports mensuels de grondins 1973-1974 et 1975 (Ports de l'Est)





Centrale ou de la baie de Seine. Il s'agit de stocks théoriquement exploitables de façon continue.

a) Apports de plie et de limande

La courbe de l'évolution des tonnages au cours des 36 mois dénote, pour ces deux espèces, des variations assez aléatoires, qui sont plutôt liées aux conditions météorologiques. La pêche de ces deux espèces a donc un caractère de stabilité dans le temps.

b) Apports de sole, merlan, crevette grise, grondin

Les pêches de soles sont plus abondantes entre mai et octobre. Ceci peut tenir à une variation de comportement de l'espèce, variation exploitée par les pêcheurs : les soles fréquentent volontiers les petits fonds pendant l'été, et quelques chalutiers de faible tonnage sont spécialisés dans ce genre de pêche, pratiqué essentiellement la nuit. Les apports de cette espèce sont **sensiblement** constants au cours des trois années.

Les fluctuations des apports de crevettes grises sont très importantes. Les meilleures époques de pêche sont nettes : août à novembre. Durant tout l'été, le stock de crevettes grises est représenté par une classe dominante de très jeunes individus, non commercialisable. Les apports les plus forts de merlans semblent s'intercaler entre ceux de crevettes, soit de décembre à juin. Ceci illustre en partie le fait que les jeunes merlans s'alimentent surtout sur le stock de crevettes grises. (Mais les apports de merlans sont surtout constitués d'adultes pêchés en dehors des lieux fréquentés par les crevettes).

Quant aux grondins, les périodes de plus fortes pêches se situent en automne et en hiver. Les quantités pêchées sont en diminution importante.

Crevettes, soles, merlans et grondins sont donc des espèces sédentaires à fortes fluctuations saisonnières.

2. - Espèces migratrices

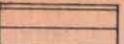
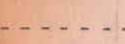
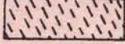
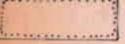
Les espèces qui ne fréquentent la baie de Seine que durant une partie seulement de l'année sont nombreuses : citons la morue, la dorade grise, le maquereau, le chinchard, le hareng, le sprat, l'anguille, la seiche et l'encornet. Parmi ces espèces, nous étudions les fluctuations mensuelles de celles dont les tonnages sont les plus significatifs : maquereau, sprat et seiche.

Le sprat est une espèce d'hiver, exploitée de septembre à mars. Autrefois, les pêches de sprat étaient de beaucoup supérieures à celles des années récentes : 1 000 tonnes en 1936 et 1937 à Honfleur, 1 400 tonnes en 1947, 10 tonnes en 1973 (385 tonnes pour l'ensemble du quartier de Caen). En 1975, les seuls apports de sprat ont été enregistrés à Trouville (34,5 tonnes). Il convient également de noter que, jusqu'en 1947, au moins, les sprats étaient pêchés par des engins spéciaux (les "diaboles") non sélectifs et véritablement dévastateurs.

La pêche du maquereau a lieu d'avril à septembre-octobre, surtout durant les trois premiers mois. D'ordinaire, avec les premiers maquereaux arrivent les premières seiches dans les eaux littorales. Cependant, le stock de seiches a semblé extrêmement réduit en 1974. Cette défaillance est peut être la conséquence d'une surexploitation en 1973, la commercialisation des seiches étant facilitée par la demande de mareyeurs espagnols, et la capture des seiches au moment de leur reproduction était facilitée tant par la réglementation ("pêche spéciale" que par le comportement de cette espèce.

D - LES PRINCIPALES ZONES DE PECHE EN BAIE DE SEINE (voir cartes en annexes)

La connaissance des lieux de pêche, concernant la pêche artisanale en particulier, est très difficile à obtenir. En effet, elle ne peut reposer que sur des enquêtes auprès des professionnels, dont une bonne partie tient à conserver jalousement ce genre de renseignements. De plus, la baie de Seine est une étendue relativement peu diversifiée, (à l'opposé de certaines régions comme les côtes bretonnes riches en îlots, pointes et anses) et le découpage

Principales Zones de Pêche aux casiers 
 aux filets maillants 
 Principaux Bancs de Moules  - reconstitution possible 
 Huitres  - reconstitution possible 
 Coques 
 Principales Concessions Conchylicoles 

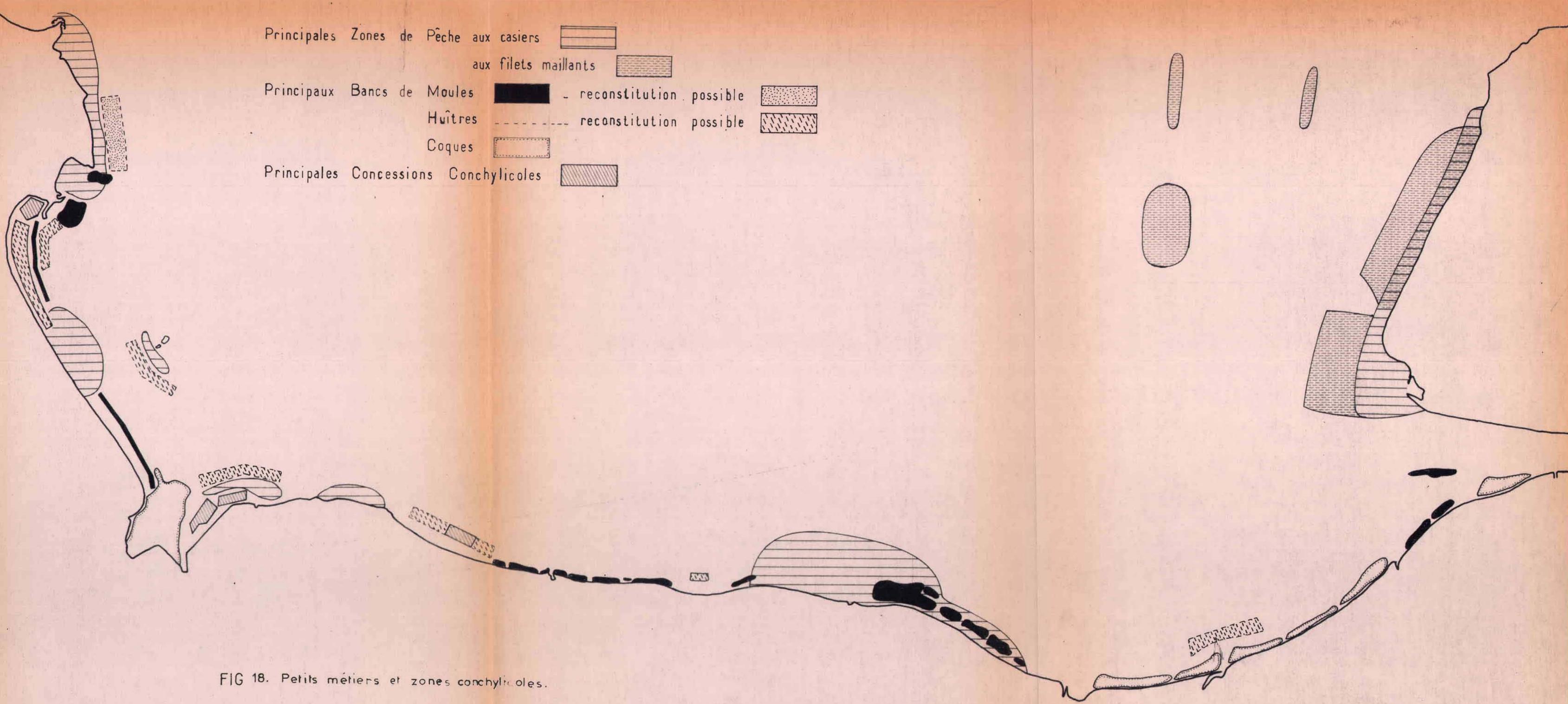


FIG 18. Petits métiers et zones conchylicoles.

de cette région en secteurs de pêche est toujours approximatif. Néanmoins, nous avons rencontré, au cours des enquêtes dans les différents ports, suffisamment de professionnels dont la coopération a permis de bien cerner le problème.

La méthode utilisée pour recueillir les données concernant les lieux de pêche a été la suivante : aux professionnels questionnés (trois ou quatre par port, de préférence patrons-pêcheurs), on propose une carte générale de la baie de Seine (carte SH 944) sur laquelle sont portés les principaux repères en mer et à terre (ports, bouées). Cette carte est couverte par un quadrillage de 2 milles de côté, numéroté dans les deux sens est-ouest, et nord-sud. A la question : "dans quelle zone pêchez-vous, au cours de l'année, telle espèce ?" le professionnel répond en cochant les carrés dans lesquels se situe cette pêche. Evidemment, la discussion permet d'apporter des nuances et des détails en supplément. Le choix de la dimension des quadrillages a été fait de façon à éviter une précision illusoire, les zones de pêche n'étant généralement pas limitées de manière définitive et à éviter également de demander des renseignements trop précis, que les pêcheurs considèrent comme des secrets professionnels, à juste titre d'ailleurs. Une carte de pêche, telle que l'utilise un patron expérimenté, est le fruit d'une longue expérience et constitue un outil de travail de grande valeur.

1. - Chalutage : périmètres d'action des flottilles opérant en baie de Seine (carte en annexe)

Les limites figurées sur la carte sont les limites extrêmes des chalutiers travaillant au sud de 49° 45 N. Compte tenu des différentes contraintes (règlements, zones impropres au chalutage, durée des sorties...), l'ensemble des aires propres à chaque port n'est pas "travaillé" avec la même intensité. Mais il est utile de savoir quelles flottilles sont susceptibles d'exploiter un point particulier. Par exemple, la réalisation de la souille expérimentale sur le Banc de Seine intéresse directement les chalutiers du Havre, de Honfleur, Trouville et Ouistreham.

.../...

Les chalutiers de St Vaast (qui sont en fait des navires pratiquant plusieurs métiers, dont la drague et les palangres) opèrent sur une vaste zone limitée à l'est par le méridien de Port en Bessin. Isigny ne comporte que quelques petits chalutiers qui recherchent crevettes et poissons plats dans la baie de Veys.

Les chalutiers de Port en Bessin couvrent la partie médiane de la baie, en s'étendant très au nord. La zone de chalutage des Grandcopais recoupe les deux premières (St Vaast et Port en Bessin). Les chalutiers de Courseulles, peu nombreux et de taille réduite, exploitent une bande très côtière, entre Ouistreham et Grandcamp, à moins de dix milles de la côte.

A Ouistreham, la pêche au chalut est pratiquée par des navires de faible tonnage (chaloupes de 5 à 6 tonneaux) qui travaillent dans un bande côtière de six milles environ et par des chalutiers d'une dizaine de tonneaux dont la zone de pêche couvre le quart sud-est de la baie de Seine et la bande côtière de six à huit milles jusqu'à Antifer.

Les flottilles de Trouville et de Honfleur exploitent, au total, la moitié orientale de la baie de Seine. Cependant, les régions les plus éloignées de cette zone ne sont fréquentées que par les plus grosses unités (chalutiers de 20 à 30 tonneaux), et de façon occasionnelle. Les crevettiers de Honfleur opèrent dans l'estuaire de la Seine, jusqu'à une ligne qui va du Havre à Dives-sur-Mer.

Quant aux chalutiers du Havre, leur zone d'action va de Ouistreham à Antifer, jusqu'à une dizaine de milles au large, tandis que les canots mouillent casiers et filets surtout le long du littoral jusqu'à Antifer.

Les parties de la baie de Seine qui sont fréquentées par le plus grand nombre de chalutiers sont le quart sud-est de la baie de Seine, le "Banc de Seine", le Parfond et son prolongement vers le nord-ouest, (le "creux de l'eau") et une région située entre Grandcamp et Port en Bessin.

.../...

2. - Zones difficilement exploitables au chalut de fond

Parmi les zones décrites ci-dessus, il en est qui comportent des secteurs sur lesquels le chalutage est rendu impossible ou difficile. C'est le cas de la bande côtière des trois milles où les arts traînants sont interdits sauf dérogations (des autorisations sont délivrées pour les pêches "spéciales" de la crevette grise, du maquereau, de la seiche...). D'autres contraintes réglementaires sont imposées, notamment dans le chenal d'accès au port du Havre, dans les zones d'épaves...

La nature de certains fonds peut rendre le chalutage difficile. Les plateaux de roches situés devant Grandcamp et dans la région de Ver-sur-Mer à Langrune (les Essarts de Langrune) ne peuvent évidemment être chalutés. Mais les zones où l'usage des chaluts artisanaux traditionnels est très difficile sont les vastes champs d'Ophiures (Ophiothrix fragilis) dont certains sont situés assez près du littoral et dont la majorité s'étend au large sur de grandes superficies. Ces Echinodermes connus par les pêcheurs sous diverses appellations ("Cracras", "fêteux", "singes", "sans pareil") constituent de véritables tapis mono spécifiques. Ils s'établissent de façon permanente sur les zones de cailloutis, zones très planes où règnent des courants laminaires. Leur abondance fait que les chaluts peuvent être colmatés par plusieurs tonnes de ces animaux que le tassement transforme en un "ciment" tel qu'il est quelquefois nécessaire de découper les culs de chaluts pour les vider.

Notons toutefois que si les zones à Ophiothrix sont peu ou pas fréquentées par les chalutiers, elles ne sont pas pour autant sans intérêt pour la pêche : des gisements de coquilles St Jacques peuvent s'y établir là où, le fond présentant une légère dénivellation, le courant devient turbulent. En outre, les poissons benthiques et démersaux y sont relativement assez abondants. Des chalutages expérimentaux l'ont récemment indiqué, de même qu'il a pu être établi clairement que certains poissons (la limande et la sole en particulier) peuvent s'alimenter sur le stock d'Ophiures. Enfin, les techniques de pêche évoluant, il n'est pas impensable que des types appropriés de chaluts puissent être utilisables dans ces régions.

Cependant, les champs d'Ophiures doivent faire l'objet de prospections, car leur exploitation peut être envisagée, aussi bien par les pêcheurs (s'il est certain que ces zones sont suffisamment poissonneuses et si les techniques de pêche sont adaptées) que par les "sabliers" (dans la mesure où la découverte est pratiquement nulle et où les sédiments exploitables sont suffisamment épais (1)).

3. - Zones de pêche de la crevette grise -

Les populations de crevettes grises se situent en général dans les baies et les estuaires, dans une zone très côtière de sables vaseux dans lesquels les animaux s'enfouissent.

C'est ainsi que l'estuaire de la Seine et la baie des Veys constituent les deux pôles d'attraction traditionnels de ce crustacé. La pêche de la crevette grise est pratiquée de façon presque continue par les plus petites unités du Havre, de Honfleur et de Trouville, entre le chenal d'accès au Havre et l'embouchure de l'Orne. Les Honfleurais remontent assez loin à l'intérieur de l'estuaire. Il est à noter que la crevette grise vit dans la zone la plus altérée par les nombreuses sources de pollutions et que, de ce fait, son exploitation est directement menacée. Rappelons que les apports de crevette grise ont représenté, en 1973, près de 23 % de la valeur des produits débarqués au Havre, 41,2 % de celle des produits de Honfleur, et 36 % de celle des produits de Trouville(2)

A l'ouest, les picoteux d'Isigny exploitent un stock sans doute plus réduit de crevettes grises, sur les fonds de 5 à 7 mètres à la sortie de la baie des Veys.

(1) L'ISTPM entreprendra en mars 1976 une prospection halieutique plus poussée dans ces secteurs et des essais d'adaptation des gréements des chaluts à ces fonds particuliers.

(2) En 1974, les chiffres sont respectivement : 12 ; 41,3 ; 20 %
en 1975, les chiffres sont respectivement : 8,9 ; 33,5 ; 10,5 %

4. - Zones de pêche des poissons benthiques (chalut de fond)

Une conclusion des enquêtes effectuées dans le but de connaître la répartition des principales espèces est l'importance des fluctuations de cette répartition dans l'espace et dans le temps. En fait, les chalutiers artisanaux sont limités par leurs caractéristiques techniques à un assez faible rayon d'action surtout par mauvais temps et recherchent le poisson le plus près possible de leur port. En outre, les espèces benthiques les plus communes (plie, limande, sole, grondin, raie, roussette) ne sont pas établies de façon définitive dans des secteurs limités, même si certains endroits passent pour être "meilleurs" que d'autres. Devant cette impossibilité de schématiser les aires de pêche par espèce, nous avons préféré représenter la "fréquentation" des zones par les chalutiers artisans. La notion de "fréquentation" (normale ou importante) découle des renseignements pris auprès des patrons-pêcheurs et des observations réalisées en mer, dans la partie orientale de la baie de Seine, lors de nos sorties.

Rares sont les zones qui échappent totalement à l'exercice du chalutage de fond... Outre celles qui font l'objet d'une interdiction permanente de chalutage, il s'agit des champs les plus denses de "cracras" (Ophiures). Parmi les zones de fortes fréquentation, il faut distinguer celles qui sont situées à l'intérieur d'un bande de 10 milles environ, exploitées par les bateaux jaugeant jusqu'à 25 tonneaux (majorité des flottilles, hormis celles de Port en Bessin et Grandcamp), et celles qui sont situées plus au large et qui sont surtout travaillées par les chalutiers Portais.

5. - Zones de pêche des espèces pélagiques et démersales
(chalut semi-pélagique)

Les espèces strictement "benthiques", bien qu'ayant une zone de répartition imprécise, sont dépendantes directement d'un fond dont les caractéristiques sont stables (granulométrie, peuplement biologique). Cette dépendance est moins nette en ce qui concerne les poissons dits "démersaux" (merlan, tacaud, morue, dorade grise) et

.../...

elle n'existe plus pour les poissons "pélagiques" (maquereau, sprat, hareng). Les engins de capture (chaluts semi-pélagiques) sont des chaluts moins lourds et plus grands, trainés à une vitesse supérieure à celle des chaluts de fond. Leurs zones d'action sont très étendues, et ne comportent d'autres limites que celles imposées par les conditions techniques (distance au port, sonde suffisante, présence d'épaves). Aussi faut-il considérer que toute la baie de Seine est susceptible d'être ainsi exploitée par les chaluts semi-pélagiques. Evidemment, étant donné les caractéristiques des flottilles artisanales, c'est encore près des côtes que cette pêche est pratiquée, notamment l'été pour la pêche du maquereau.

6. - Principales zones de dragages des coquilles St Jacques

Le stock de coquilles St Jacques apparaît, au total, comme très abondant, puisque son exploitation représente environ 35 % du tonnage des coquilles pêchées en France (environ 7 000 tonnes sur 20 000).

Les coquilles St Jacques sont réparties sur l'ensemble de la baie de Seine, par bancs de taille souvent très réduite. Les cartographier tous serait impossible, car il en est qui peuvent être entièrement pêchés en quelques semaines, leur reconstitution l'année suivante étant très aléatoire. Trois faits sont cependant remarquables :

- l'ensemble de la baie de Seine peut être considéré comme une zone exploitable en ce qui concerne les coquilles ;
- il existe des gisements très proches des côtes, notamment au large de Port en Bessin et de Grandcamp,
- la présence des Ophiures, au large, n'exclue pas celle des coquilles.

7. - Pêche aux casiers

Certains ports, comme Le Havre, Courseulles, St Vaast, sont, par leur emplacement géographique, à proximité de zones rocheuses,

.../...

spécialisés dans ce genre de pêche. La zone côtière seule est intéressée, les espèces recherchées étant surtout étrilles, tourteaux et homards. En outre, les canots de Courseulles utilisent de grands casiers pour capturer les seiches, l'été.

8. - Pêche aux filets maillants

C'est également dans ces mêmes ports qu'est pratiqué la pêche aux filets maillants (surtout des trémails). Il s'agit d'une activité assez restreinte, propre à quelques petits canots. Cependant, les Havrais mouillent des filets maillants à raies et à roussettes, au large d'Antifer.

9. - Pêche aux palangres

St Vaast abrite une flottille mixte dont un certain nombre de "cordiers". Leur zone d'action se situe, en ce qui concerne la pêche de la "boête", entre St Vaast et la rade de la capelle et, au nord-est de la pointe de Barfleur pour la pose des lignes de fond.

10. - Zones conchylicoles

La côte est du Cotentin et celle du Calvados a toujours été remarquable du fait de gisements naturels de mollusques (huîtres plates, moules, coques...). Si certains de ces bancs sont encore exploités, un certain nombre ont vu leur stock diminuer. En outre, des concessions ont été accordées, dans la rade de St Vaast et en baie des Veys, pour la culture des moules sur bouchots, d'huîtres plates et creuses.

.../...

E - CONCLUSIONS

1. - Les caractères majeurs de la pêche artisanale en baie de Seine

Du Havre à Saint-Vaast, la pêche est depuis fort longtemps une activité traditionnelle dont la gestion dépend beaucoup plus souvent du chef de famille que du directeur de Société. L'outil de travail est la propriété du "patron". La rentabilité d'un navire dépend de nombreux facteurs, les uns inhérents aux aléas naturels, les autres découlant directement de l'esprit d'initiative du pêcheur et de son expérience.

Il s'agit donc bien d'un artisanat, avec ce que cela sous-entend de liberté et de responsabilité.

Cette activité fournit une masse de production non négligeable (environ 20 000 tonnes de poissons, crustacés et coquillages). Il s'agit, en outre, de produits de qualité, dont la demande est toujours importante. En 1974, les ventes de produits débarqués dans les ports compris entre Saint-Vaast et Le Havre ont atteint une somme supérieure à celle des ventes du port du Guilvinec, cinquième port français de pêche fraîche (65 millions de francs contre 63,5 M.F.).

L'un des traits majeurs de la pêche artisanale est la variabilité due à la dépendance vis-à-vis de facteurs naturels ou socio-économiques. Parmi les facteurs naturels, l'aspect météorologique est le plus important étant donné les caractéristiques de la flottille. Les variations des stocks exploités, variations dont les causes sont multiples, influent directement sur la productivité de la pêche. De plus en plus, les facteurs d'ordre socio-économiques viennent compliquer l'exercice de cette profession, au niveau de l'écoulement des produits. Là encore, les aléas sont nombreux :

- problème des prix minimum pour les espèces abondantes ;
- problème de la transformation de ces espèces ;

.../...

- problème des frais d'exploitation des navires, des charges afférentes aux équipages.

Les altérations du milieu marin, de plus en plus nombreuses du fait de l'industrialisation, ont des effets qui sont parfois directs (destruction ou disparition des animaux), parfois indirects du fait de la dépréciation des produits auprès des consommateurs.

Le pêcheur artisan, confronté à ces problèmes, ne peut plus, désormais, conserver l'individualisme qui caractérise l'artisanat. Le regroupement des pêcheurs en organismes coopératifs de gestion devient nécessaire, à tous les niveaux (construction des navires, avitaillement, vente et traitement des produits, voire représentation et défense de la corporation).

2. - La pêche artisanale en baie de Seine face aux projets d'exploitation des sables et graviers

S'il apparait tout de suite que l'exercice simultané des deux activités "pêche" et "dragage de sédiments" est impossible dans un même secteur, il convient de rechercher de quelle façon on¹ pourrait développer ces deux activités sans que l'une vienne causer des dommages importants à l'autre.

2.1. - Conséquences sur la pêche de la réalisation des projets d'extraction actuels ou récents en baie de Seine Orientale

Depuis plusieurs années, des sociétés industrielles ont déposé des demandes d'autorisation d'extraction de sédiments sur les fonds marins de la baie de Seine. Ces demandes portent essentiellement sur des zones situées à proximité du port du Havre, pour des raisons de coût d'exploitation. Si l'on excepte certaines demandes d'emblée non recevables qui portent, par exemple, sur plusieurs centaines de kilomètres carrés, il faut considérer que 20 km² sont actuellement convoités, dans un secteur compris à l'est d'une ligne Ouistreham - Cap d'Antifer. Toutes ces exploitations envisagées ou

déjà en cours (malgré les avis défavorables exprimés), causeraient un préjudice direct aux activités traditionnelles de la pêche. En effet, les superficies en question comportent l'essentiel des caractères fondamentaux de bons fonds de pêche :

granulométrie du sédiment superficiel caractérisée par l'abondance des parties fines et des débris organogènes calcaires ;

faune benthique la plus riche de l'ensemble du secteur côtier, tant en diversité qu'en biomasse ;

concentrations des classes jeunes de plusieurs espèces de poissons d'intérêt commercial ;

fréquentation régulière et soutenue des flottilles artisanales, et particulièrement, pour la région proche de l'estuaire de la Seine et du port du Havre, lieu de pêche exclusif des "petits métiers" (casiers, filets maillants).

Pour l'ensemble des projets actuels d'extraction, on peut affirmer qu'il y a incompatibilité entre le maintien de la pêche et le développement des extractions.

2.2. - Définition de zones intangibles à réserver exclusivement à l'exercice des activités halieutiques

Pour délimiter de telles zones, il faut faire appel à plusieurs caractéristiques écologiques et halieutiques, déjà évoquées ci-dessus, dont les plus importantes (qui sont directement reliées entre elles) sont :

a) La composition sédimentologique du substrat. La part prise par les sables fins et les particules inférieures, ainsi que la teneur en débris coquillers, entrent particulièrement en ligne de compte

b) Le peuplement des invertébrés benthiques, qu'il est possible désormais de caractériser et dont on sait quelles sont la richesse (biomasse et productivité) et l'intérêt comme support alimentaire pour les espèces de poissons

c) Le peuplement ichthyologique et en particulier la part prise par les classes les plus jeunes des stocks exploités

d) L'importance de la fréquentation du secteur par les flottilles côtières, compte tenu des caractéristiques de ces flottilles.

A l'heure actuelle, nous possédons l'ensemble de ces renseignements pour la baie de Seine, et ceci permet de délimiter les zones dans lesquelles aucune carrière de sables et graviers ne doit plus être ouverte.

3. - Définition de zones intangibles, où les activités halieutiques doivent être protégées en priorité.

Les limites des zones de pêche n'étant pas toujours absolues, il est préférable de convenir de limites moyennes aux contours rectilignes, quitte à amputer parfois les zones de pêche d'une fraction de leur superficie ou, au contraire, à inclure des petits secteurs d'intérêt moindre. (Entendons qu'il sera toujours possible d'ouvrir la discussion lorsqu'un problème particulier se posera à la lisière de ces zones).

De l'est vers l'ouest, les secteurs intangibles sont les suivants :

Zones littorale au nord du Havre :

Elle correspond d'une part à des fonds régulièrement fréquentés par les chalutiers de Ouistreham, Trouville, Le Havre, et, d'autre part, à la majeure surface d'action des canots du Havre qui pratiquent la pêche au casier et aux filets fixes (filets mail-lants). Ses limites sont les suivantes :

- limite nord : latitude du Cap d'Antifer
- limite est : littoral
- limite ouest : ligne des 6 milles
- limite sud : latitude de la bouée d'épave "Metzinger"

Les zones de servitude actuelle étant, bien entendu, à exclure.

Zone proche de l'estuaire de la Seine :

Cette zone est, de loin, la plus fréquentée par les flottilles de l'est de la baie de Seine, (du Havre à Ouistreham). En outre, il s'agit de fonds riches du point de vue faunistique (le peuplement benthique est représenté surtout par les sables fins à Abra alba), qui constituent un support alimentaire de premier ordre pour les populations de poissons. Elle est délimitée par les points suivants :

- jetées sud du Havre : 49°28'10'' N/0°05'15''E)
- bateau-feu Le Havre à la position : 49°31'55''N/0°09'05''W
- point situé à l'ouest du "Trépied": 49°29'50''N/0°18'30''W
- embouchure de l'Orne : 49°17'10''N/0°14'50''W.

Zone littorale du Calvados :

La bande côtière de trois milles, entre Ouistreham et la pointe de la Percée (entre Port en Bessin et Grandcamp), renfermant les zones rocheuses où s'exerce l'activité des petites unités des ports de cette région, et déjà protégée par la réglementation de chalutage et de dragage, doit être préservée.

Zone littorale du Cotentin :

Limitée à l'est par une ligne Pointe de la Percée-Pointe de Barfleur, cette zone englobe les régions conchylicoles (baie des Veys, Saint Vaast), les fonds chalutables du banc du Cardonnet, exploités par les flottilles de Grandcamp et de Saint Vaast et des gisements de coquilles Saint Jacques importants.
